

N° 442

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 juin 1979.

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*par la délégation française à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, sur l'activité de cette Assemblée au cours de sa 24<sup>e</sup> session ordinaire, adressé à M. le Président du Sénat, en application de l'article 108 du Règlement.*

Par M. Noël BERRIER,

Sénateur,

Au nom des délégués élus par le Sénat (1).

---

(1) *Les délégués élus par le Sénat sont : MM. Gilbert Belin, Noël Berrier, Serge Boucheny, René Jager, Pierre Jeambrun, Louis Jung, Marcel Lemaire, Jacques Ménard, Jean Mercier, Jean Périquier, François Schleiter et Bernard Talon.*

## SOMMAIRE

	Pages
<b>Introduction</b> .....	5
<b>CHAPITRE I. — La réflexion de l'Assemblée sur le rôle de l'U.E.O.</b>	
A. — Les discours du Président de l'Assemblée .....	7
B. — La présentation du rapport du Conseil des ministres .....	9
C. — La réponse de l'Assemblée au rapport annuel du Conseil .....	10
<b>CHAPITRE II. — L'information de l'Assemblée sur l'action gouvernementale.</b>	
<b>CHAPITRE III. — Les aspects politiques des questions de sécurité.</b>	
A. — Les conséquences d'un prochain élargissement des Communautés européennes pour la défense de l'Europe et l'U.E.O. ....	24
B. — La sécurité en Méditerranée .....	26
C. — La sécurité européenne et les problèmes africains .....	29
D. — La Chine et la sécurité européenne .....	32
E. — Le terrorisme international .....	34
F. — Les relations extérieures de l'Europe .....	35
<b>CHAPITRE IV. — Les aspects militaires des questions de sécurité.</b>	
A. — La mobilité stratégique .....	37
B. — Le désarmement .....	38
C. — La limitation des armes stratégiques .....	41
D. — Une politique européenne d'armements .....	44
<b>CHAPITRE V. — Les aspects scientifiques et technologiques des questions de défense.</b>	
A. — Concurrence et coopération entre les Etats-Unis et l'Europe dans le domaine des techniques de pointe .....	47
B. — Les satellites d'application .....	51
C. — Les déclarations de M. Peijnenburg, ministre des Affaires scientifiques des Pays-Bas .....	53
<b>CHAPITRE VI. — La vie institutionnelle et administrative de l'Assemblée et ses relations avec les Parlements nationaux.</b>	
A. — L'élection du Bureau .....	54
B. — La mise en œuvre du Règlement de l'Assemblée .....	54
C. — Les relations avec les Parlements nationaux .....	56
<b>Conclusion</b> .....	59
<b>Annexe : Déclaration des parlementaires communistes, conformément à l'article 108, alinéa 2, du Règlement du Sénat</b> .....	61

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT,**

Le rapport d'information que les membres de la délégation française à l'Assemblée du Conseil de l'Europe et à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale ont l'honneur de soumettre à votre examen fait suite au rapport publié l'an dernier sous les numéros 95 au Sénat et 722 à l'Assemblée nationale. Conservant le principe de l'élaboration d'un rapport commun aux deux Assemblées, les membres de la délégation ont cependant jugé opportun de présenter séparément le rapport sur l'activité de l'Assemblée de l'U.E.O. et sur l'activité de l'Assemblée du Conseil de l'Europe.

Conformément aux dispositions de l'article 108 du Règlement du Sénat, le présent rapport portera sur les travaux de la 24<sup>e</sup> session ordinaire de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (juin 1978 - juin 1979).

## L'ASSEMBLÉE DE L'U.E.O.

### INTRODUCTION

Les travaux de la 24<sup>e</sup> session ordinaire de l'Assemblée de l'U.E.O. qui se sont déroulés en juin et novembre 1978 ont été marqués par une situation politique en profonde évolution.

La perspective, désormais imminente de l'élection de l'Assemblée parlementaire des Communautés européennes au suffrage universel direct pose, avec une acuité nouvelle, le problème d'une meilleure répartition des rôles entre les institutions européennes.

Il est évident que la multiplicité de ces dernières, loin de constituer un inconvénient ou un frein au dynamisme des coopérations entreprises, permet à l'Europe d'intervenir dans des domaines de nature très diverse.

Si les Communautés européennes, dirigées par le Conseil des ministres, et stimulées par l'Assemblée issue des élections du 10 juin, sont les mieux à même d'œuvrer à l'unification économique et sociale de l'Europe des Neuf, elles ne sauraient, de par leur nature, permettre des progrès dans le renforcement de la solidarité militaire des Etats de l'ouest du continent.

C'est à l'U.E.O. que revient pour l'essentiel cette tâche.

On a pu longtemps croire qu'il ne s'agissait là que d'un domaine secondaire : l'Alliance Atlantique d'une part, les efforts nationaux et particulièrement français d'autre part, semblaient suffire à assurer à l'Europe la garantie de sa sécurité.

Mais le net renforcement du potentiel d'armement soviétique, notamment en missiles de moyenne portée, les incertitudes sur la fermeté en toutes circonstances du soutien américain, les coûts considérables du maintien dans un cadre strictement national des productions militaires conventionnelles rendent une actualité nouvelle aux préoccupations tendant à la concertation des politiques européennes de défense.

L'U.E.O. se trouve ainsi placée devant des responsabilités nouvelles. Son Assemblée en a été consciente au cours de la session

écoulée, même si ses prises de position en matière de sécurité européenne ont quelquefois été marquées d'ambiguïté et d'incertitude.

Ambiguïté due à l'adoption de textes contradictoires par certains aspects, tout particulièrement dans le domaine des relations atlantiques.

Incertitude entretenue par le défaut d'une orientation politique claire concernant la défense de l'Europe.

Malgré ces limites, l'Assemblée de l'U.E.O. a néanmoins débattu, devant l'opinion publique des grands problèmes de sécurité qui se posent aujourd'hui à l'Europe :

— les conséquences pour nos Etats des négociations soviéto-américaines sur la limitation des armes stratégiques ;

— les implications de l'évolution politique de la Chine, de celle du continent africain comme de celle des pays riverains de la Méditerranée pour la sécurité européenne ;

— la coopération européenne en matière d'armements.

Aucune question d'actualité touchant la défense n'a échappé à l'attention des parlementaires de l'U.E.O. qui se sont ainsi efforcés de remplir avec vigilance leur rôle de contrôle et de discussion des politiques de défense européenne.

## CHAPITRE I

### LA RÉFLEXION DE L'ASSEMBLÉE SUR LE ROLE DE L'U.E.O.

L'Assemblée de l'U.E.O. se préoccupe au premier chef du renforcement de la solidarité européenne telle qu'elle s'exprime dans l'article V du traité de Bruxelles, prévoyant l'assistance automatique mutuelle des Etats contractants en cas d'agression.

Elle veille donc à entretenir la réflexion sur les conditions et les orientations possibles d'une concertation régulière et efficace des gouvernements en matière de défense.

#### A. — LES DISCOURS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

Lors du discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la 24<sup>e</sup> session, M. Von Hassel (démocrate-chrétien, R.F.A.), réélu par acclamation Président de l'Assemblée, a développé une analyse des données actuelles de la sécurité européenne.

Selon le Président de l'Assemblée, l'Europe est exposée à une double menace politique et militaire.

« D'une part des armées dotées d'une capacité offensive toujours plus puissante se pressent à ses frontières, d'autre part l'instabilité croissante de ce qu'on appelle le Tiers-Monde affecte ses intérêts et sa sécurité. »

L'Europe ne peut, dit-il en substance, faire face à ces menaces qu'en renforçant ses solidarités tant atlantiques qu'européennes.

M. Von Hassel s'est félicité des progrès de la coopération dans le domaine militaire : il estime que la volonté européenne de défense trouve son expression dans l'intention de la plupart des pays de l'U.E.O. membres du Comité des plans de défense de l'O.T.A.N. d'accroître d'environ 3 % par an en valeur réelle leurs dépenses militaires. La politique militaire française va également, de l'avis du Président de l'Assemblée, dans le même sens.

Selon M. Von Hassel, les efforts de défense des pays de l'U.E.O. sont exemplaires, mais pour qu'ils soient efficaces ils doivent être coordonnés, en particulier pour la production des matériels.

L'Europe doit, pour le Président de l'Assemblée, conserver et renforcer une capacité propre dans les domaines de l'industrie et de la recherche militaires, tout en poursuivant une coopération positive avec les Etats-Unis.

Dans la réalisation de ces objectifs, l'U.E.O. a un rôle majeur à jouer. Mais ce rôle ne peut se limiter au domaine militaire ; il doit s'étendre à toutes les questions de sécurité : ainsi le Président de l'Assemblée souligne que la situation politique du Tiers-Monde et tout particulièrement de l'Afrique est grosse de périls. Il regrette que les gouvernements ne songent pas à appliquer les dispositions de l'article VIII du Traité de Bruxelles qui leur permettraient de « se concerter sur toute situation pouvant constituer une menace contre la paix, en quelque endroit qu'elle se produise ».

Le Président Von Hassel a rappelé que l'Union de l'Europe occidentale a le mérite de constituer actuellement la seule base juridique sur laquelle puisse s'édifier une Europe ayant des compétences dans le domaine de la défense. Il faut donc éviter d'affaiblir cette institution sous prétexte que ses possibilités ne sont pas pleinement exploitées et veiller à ce que le Conseil des ministres de l'U.E.O. devienne une véritable autorité gouvernementale prenant des responsabilités et en rendant compte à l'Assemblée.

En conclusion, M. Von Hassel a rappelé que de l'avis même des gouvernements, la tâche de l'U.E.O. demeure inchangée, que l'organisation garde son importance, qu'aucune modification du traité n'est envisagée, qu'il n'est pas question de transférer ses obligations et ses compétences à d'autres organes, que les gouvernements nationaux ne refuseront pas leur appui au Conseil, ni les Parlements le leur à l'Assemblée de l'U.E.O.

Dans le discours prononcé, en novembre 1978, lors de la reprise des travaux de la 24<sup>e</sup> session, le Président Von Hassel a repris son appel à la relance des activités de l'Union de l'Europe occidentale.

Il a rappelé que, si l'Alliance Atlantique reste le cadre indispensable de la concertation avec les Américains, elle ne peut constituer le seul instrument juridique nécessaire à l'édification de son « pilier européen ».

Il a souligné que les objectifs du groupe de Rome sont limités à l'établissement d'accords techniques de production d'armements. Seule l'U.E.O. peut permettre des consultations régulières sur les conditions politiques, économiques, industrielles et militaires de la sécurité européenne.

Quant à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, elle doit compléter, dans les domaines qui lui sont propres, les actions de l'Assemblée des Communautés en faveur de la construction de l'Union européenne et hâter le processus de maturation politique de l'Europe.

## B. — LA PRESENTATION DU RAPPORT DU CONSEIL DES MINISTRES

### 1. La présentation régulière d'un rapport des ministres à l'Assemblée.

Comme l'indiquait le Rapporteur dans le précédent rapport d'information de la délégation française, le Conseil de l'U.E.O. qui rassemble les représentants des gouvernements, présente annuellement un rapport à l'Assemblée sur ses activités, conformément à l'article IX du Traité de Bruxelles.

Le dialogue qui s'instaure à cette occasion est souvent difficile. Le Conseil ne peut cacher une certaine inertie due à la désunion persistante des Etats européens sur un certain nombre de points touchant à leur sécurité. L'Assemblée de son côté estime qu'elle ne pourra fonctionner efficacement, ni intéresser l'opinion publique si elle ne trouve pas, en face d'elle, une autorité gouvernementale plus active.

### 2. L'application du Traité de Bruxelles de juin 1977 à juin 1978.

Lors de sa présentation du rapport du Conseil à la 24<sup>e</sup> session de l'Assemblée, le 19 juin 1978, M. Forlani, ministre des Affaires étrangères d'Italie, Président en exercice du Conseil, a souligné que les relations entre les gouvernements et l'Assemblée de l'U.E.O., non seulement se sont maintenues à un niveau satisfaisant au cours de l'année 1978, mais qu'elles ont connu un développement constant.

Il a préconisé l'extension et l'intensification de contacts sans formalités entre le Conseil et les commissions de l'Assemblée de l'U.E.O., afin que soit établi entre les deux organes un dialogue fluide et rapide.

Il a toutefois rappelé la nécessité du maintien des contacts officiels malgré les restrictions qui s'y font sentir sur la liberté de parole des représentants des gouvernements, en raison de la règle de l'unanimité qui prévaut au sein du Comité des ministres.

Dans le domaine de la coopération en matière d'armements, le ministre italien a annoncé que le Comité permanent des armements avait entrepris au cours du second semestre de 1977 l'étude sur les industries des armements des pays membres, en exécution du mandat donné par le Conseil en avril 1977. Les thèmes principaux de la partie de l'étude maintenant achevée, concernant le statut juridique des entreprises et les législations nationales ont été exposés à des représentants de l'Assemblée.

M. Forlani a par ailleurs indiqué que l'Agence pour le contrôle des armements a, comme au cours des années précédentes, pleinement rempli les fonctions qui relèvent de sa compétence. Il a souligné que, dans le secteur spécifique des activités politiques, le Conseil a approfondi l'examen des relations entre l'Est et l'Ouest, ainsi que celui des relations des pays membres avec la Grèce, la Turquie et l'Espagne. Le Conseil a en outre examiné les conséquences du conflit libanais sur la sécurité de l'Europe occidentale. Bien qu'ils ne l'aient pas fait dans le cadre de l'U.E.O. mais de la coopération politique européenne au sein des Neuf, les pays membres se sont consultés au sujet des événements du Zaïre.

L'exposé de M. Forlani a donné lieu à des questions.

M. Valleix (R.P.R.) a en particulier demandé si les résultats détaillés des recherches entreprises par le Comité permanent des armements allaient être portés à la connaissance de l'Assemblée. Le ministre italien n'a pu donner à ce sujet d'assurances précises au représentant français.

### **C. — LA RÉPONSE DE L'ASSEMBLÉE AU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL**

Comme au cours de l'année précédente, les parlementaires qui, au nom de l'Assemblée, ont répondu au rapport présenté par le Conseil, ont tous réaffirmé le souhait déjà maintes fois exprimé au cours des sessions précédentes d'une relance de la concertation ministérielle.

#### **1. Le point de vue de l'Assemblée sur les aspects politiques de l'action de l'U.E.O.**

M. Treu (démocrate-chrétien, Italie), rapporteur de la commission des Affaires générales, a souligné, comme au cours de la session précédente, le malaise de l'Assemblée devant les réticences du Conseil

dans la communication d'informations pertinentes. Il a à ce propos déclaré : « L'Assemblée doit recevoir des indications précises du Conseil des ministres. Nous n'entendons pas renoncer à notre autonomie de jugement. »

Par ailleurs, M. Treu s'est interrogé sur l'avenir de l'U.E.O. et de son Assemblée dans la perspective de l'élection au suffrage universel direct de l'Assemblée des Communautés. Il a réaffirmé la compétence exclusive de l'U.E.O. en matière de défense et d'armements mais a exprimé certaines appréhensions quant à la volonté des ministres de veiller à l'exercice effectif de cette compétence. L'Assemblée a suivi les conclusions de son Rapporteur et adopté la recommandation n° 319 qui incite le Conseil des ministres :

1. à se saisir régulièrement de toutes les questions touchant à l'application du Traité de Bruxelles même lorsqu'elles sont traitées dans d'autres enceintes ;

2. à fournir une information plus étendue sur les consultations tenues entre les pays membres dans les domaines couverts par le Traité de Bruxelles ;

3. à assurer une meilleure participation des ministres de la Défense et des Affaires étrangères des pays membres aux sessions plénières de l'Assemblée.

## **2. Le point de vue de l'Assemblée sur les aspects militaires de l'action de l'U.E.O.**

M. Tanghe (social-chrétien flamand, Belgique), rapporteur de la commission de Défense, a présenté, en réponse au rapport du Conseil, un texte qui avait subi de notables modifications lors de son examen en commission. Il s'est borné à proposer d'une part que les rapports annuels du Conseil fassent état des effectifs britanniques stationnés sur le continent et d'autre part que les navires auxiliaires permanents soient supprimés de la liste des armements conventionnels que la R.F.A. accepte de ne pas construire sur son territoire. Il a en outre préconisé que soit établi un centre européen d'études de défense, tirant profit de l'expérience acquise par l'Agence pour le contrôle des armements de l'U.E.O. Ce centre aurait pour mission, selon le Rapporteur, d'assister les Nations unies dans leurs travaux relatifs au désarmement.

M. Tanghe a conclu son intervention en marquant nettement les limites qui d'après lui s'imposent à l'U.E.O. :

« L'article V du Traité de Bruxelles modifié — l'article de garantie et d'entraide militaire automatique en cas d'attaque — garde et doit garder toute sa valeur. Cependant, à la différence de

**l'O.T.A.N., l'Union de l'Europe occidentale telle qu'elle résulte du traité modifié en 1954 n'est pas en elle-même une organisation de défense. »**

Les propositions formulées par le Rapporteur ont été reprises par l'Assemblée dans la recommandation n° 320.

### **3. Le point de vue de l'Assemblée sur les aspects scientifiques et techniques de l'action de l'U.E.O.**

Sur la proposition de M. Adriaensens (socialiste, Belgique), rapporteur de la commission Scientifique, Technique et Aérospatiale, l'Assemblée a, dans sa recommandation n° 321, exprimé le vœu que le développement de la coopération européenne en matière de sécurité ne néglige pas les domaines de l'aéronautique, de l'espace et de l'énergie.

L'Assemblée a en particulier recommandé au Conseil de l'U.E.O. de susciter en son sein une discussion sur les initiatives prises par la commission des Communautés européennes en matière aéronautique afin d'accélérer les conversations tendant à l'élaboration d'un programme européen de construction aéronautique civile.

Elle a en outre invité les gouvernements de la Belgique, de l'Italie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni à faire en sorte que leurs constructeurs participent au programme Airbus.

Par ailleurs, l'Assemblée a exprimé le vœu que les Etats membres prennent conscience plus nettement de leur solidarité dans la crise de l'énergie et qu'ils renforcent leur sécurité collective en assurant, en toutes circonstances, leur approvisionnement énergétique.

Elle a demandé enfin que les impératifs de sécurité prennent plus de place dans la définition des politiques industrielles européennes : l'Assemblée a souligné de ce point de vue que le développement concerté de la recherche et de l'investissement dans les industries de pointe consolide les bases industrielles de la défense européenne.

Ces propositions, malgré leur intérêt, n'ont qu'une portée pratique relativement limitée : le Conseil de l'U.E.O. ne s'intéresse que d'une manière partielle aux questions de science et de technologie. Leur adoption par l'Assemblée constitue néanmoins un soutien politique non négligeable qui pourrait favoriser leur mise en œuvre dans d'autres instances.

## CHAPITRE II

### L'INFORMATION DE L'ASSEMBLÉE SUR L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Malgré son rôle consultatif, l'Assemblée de l'U.E.O. s'efforce d'exercer une certaine influence sur l'action des gouvernements, non seulement par l'adoption de recommandations adressées au Conseil des ministres, mais aussi par l'audition de représentants des gouvernements lors de ses sessions. Ces auditions et le dialogue auquel elles donnent lieu entre le Ministre et l'Assemblée constituent une source d'information pour les parlementaires européens sur les questions de défense.

L'Assemblée a ainsi entendu six Ministres au cours des deux parties de sa 24<sup>e</sup> session :

Pour la France, MM. Olivier Stirn et Pierre Bernard-Reymond, secrétaires d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères ;

Pour le Royaume-Uni, M. Mulley, ministre de la Défense, et M. Tomlinson, sous-secrétaire d'Etat parlementaire aux Affaires étrangères ;

Pour l'Italie, M. Forlani, ministre des Affaires étrangères, et M. Mazzola, secrétaire d'Etat à la Défense ;

Pour la République fédérale d'Allemagne, Mme Hamm-Brücher, ministre d'Etat aux Affaires étrangères.

#### 1. Les déclarations des représentants de la diplomatie française.

Prenant la parole au cours de la session de juin, M. Olivier Stirn a tenu à rendre hommage à l'Union de l'Europe occidentale et à son Assemblée. Selon le Secrétaire d'Etat, sa présence « constitue un nouveau témoignage de l'intérêt que porte le Gouvernement français à vos activités. Il n'oublie pas que vous êtes la plus ancienne des institutions européennes et il s'intéresse particulièrement aussi aux travaux de votre Assemblée parlementaire ».

Le représentant du Gouvernement français a ensuite axé son intervention sur les problèmes du désarmement. Il a rappelé les trois principes qui gouvernent l'action de la France en ce domaine : « Le premier principe, c'est que le désarmement doit être l'affaire de tous. Le second, c'est que chaque Etat a droit à la sécurité et que celle-ci ne peut s'apprécier qu'en tenant compte des réalités régionales. Le troisième principe, c'est que le désarmement doit porter en priorité sur les éléments les plus déstabilisants, c'est-à-dire la compétition quantitative et qualitative entre les superpuissances, les risques de prolifération dans les zones non nucléarisées et les facteurs de déséquilibre que constitue l'accumulation, du moins disproportionnée dans certaines régions, et notamment en Europe, de matériels conventionnels privilégiant naturellement l'offensive. »

Après avoir développé ces trois points et rappelé les réserves de la France à l'égard des négociations de Vienne sur la réduction des forces en Europe centrale, le Secrétaire d'Etat a répondu à un certain nombre de questions posées par les parlementaires. Il a ainsi rappelé les lignes de force des relations franco-chinoises et la position de la France à l'égard de l'arme à radiations renforcées. Sur le premier point, M. Stirn a déclaré que la Chine jouait un rôle de plus en plus important sur la scène internationale et que la France n'avait pas besoin d'une « motivation antisoviétique » pour s'intéresser à ce pays avec lequel elle est disposée « à envisager une coopération dans tous les domaines ».

Sur le second point, M. Stirn a répondu de la manière suivante : « Je vous dirai que, comme le Président de la République française l'a d'ailleurs déclaré lui-même, le Gouvernement français a eu l'occasion d'indiquer que la bombe à neutrons ne figurait pas actuellement dans ses programmes. Il n'est pas douteux, par ailleurs, que, comme toutes les armes nucléaires, cette bombe à radiations renforcées puisse constituer, parmi d'autres, un instrument de dissuasion, notamment à l'occasion d'éventuelles attaques de blindés. »

Le Secrétaire d'Etat a également répondu à une question de M. Camille Petit (R.P.R., France) sur le rôle du Comité permanent des armements de l'U.E.O. et plus particulièrement sur l'étude menée par le C.P.A. sur les industries européennes d'armement.

M. Stirn a indiqué que la partie juridique de cette étude a déjà été remise au Conseil qui en a souligné l'intérêt au cours de sa dernière réunion à Bonn, en souhaitant que le C.P.A. puisse mener à bien le plus rapidement possible la deuxième partie économique de l'étude.

Selon le représentant du Gouvernement français, les conclusions qui se dégageront de cette recherche seront, sans aucun doute, importantes si elles font ressortir les points forts ou les secteurs menacés.

Elles conduiront d'ailleurs les gouvernements membres de l'U.E.O. à faire un diagnostic commun sur les mesures à prendre pour maintenir en Europe une base industrielle et technologique viable.

A cet égard, M. Stirn a estimé vraisemblable que les gouvernements de l'U.E.O. veuillent continuer à utiliser l'excellent instrument de travail que constitue le C.P.A. et qu'ils le chargent des études complémentaires dont la nécessité se fera sentir.

S'adressant à l'Assemblée à l'occasion de la session de novembre, M. Pierre Bernard-Reymond a, quant à lui, rappelé le rôle de l'U.E.O. parmi les institutions européennes. « L'Union de l'Europe occidentale a pour vocation première l'examen des problèmes de sécurité. Elle est la seule institution européenne devant laquelle il soit possible de débattre de ces questions dont nos pays ne peuvent évidemment se désintéresser. »

Il a également tenu à réaffirmer l'importance qu'attachait le Gouvernement français à l'U.E.O. « Aussi ne pouvons-nous que nous étonner de certains propos qui s'élèvent ici ou là, tendant à insinuer que l'U.E.O. aurait fait son temps, que d'autres institutions pourraient être mieux placées pour recueillir son héritage, et même que ses membres n'auraient pas vraiment compétence pour discuter de problèmes qui les concernent au premier chef hors la présence rassurante et tutélaire des pays extérieurs amis et alliés. La position du Gouvernement français à cet égard est dénuée de toute ambiguïté. Nous ne souhaitons pas l'affaiblissement de l'U.E.O., celle-ci doit demeurer le forum où l'on parle entre Européens des problèmes de sécurité, de la coopération dans le domaine des armements. Et je souhaite à cet égard saluer le travail utile effectué par le Comité permanent, sans préjudice des responsabilités propres au Groupe européen indépendant de programmes. »

M. Bernard-Reymond a traité des problèmes du désarmement, plus particulièrement au plan européen. Il a ensuite répondu à des questions sur la Chine, sur la tenue d'une conférence sur la sécurité et le désarmement en Europe, et confirmé que la France n'envisageait pas actuellement la mise au point d'une arme à radiations renforcées.

Le Secrétaire d'Etat a également répondu à une question de M. Valleix (R.P.R., France) sur les compétences respectives de l'U.E.O., de la C.E.E. et du G.I.E.P. dans le domaine de la production d'armements : « Le Gouvernement considère que toutes les questions de sécurité et de désarmement concernant l'Europe doivent être débattues dans cette enceinte et qu'il est tout à fait contraire au Traité de Rome que la Communauté économique européenne se saisisse de ce type de question. »

En réponse à une question de M. Baumel (R.P.R., France), M. Bernard-Reymond a estimé que la conclusion d'accords bilatéraux

d'achats d'armements entre les Etats-Unis et les pays membres de l'U.E.O. ne préjugait pas de la nécessité d'une concertation européenne en ce domaine. Il a également déclaré à M. Péronnet (libéral, France) qu'il estimait que l'U.E.O. devait servir de cadre à des consultations effectives entre Européens sur les questions de défense.

## 2. Les déclarations des Ministres britanniques.

C'est M. Mulley, ministre de la Défense du Royaume-Uni, qui a pris la parole au cours de la session de juin. Il a tout d'abord tenu à souligner le rôle fondamental de l'Alliance Atlantique pour tout ce qui concerne la défense de l'Europe. Deux événements récents viennent d'ailleurs, selon lui, confirmer la pertinence de cette remarque :

— l'engagement solennel pris par le Président Carter en faveur de la défense de l'Europe et le renforcement actuel du dispositif militaire allié en Europe ;

— les décisions des autorités américaines d'augmenter de 3 % en valeur réelle le budget du Pentagone pour les cinq années à venir.

M. Mulley a ensuite exposé l'état des programmes militaires britanniques et souligné l'effort consenti en ce domaine par les autorités du Royaume-Uni. Le ministre de Sa Majesté a cependant tenu à étudier les secteurs dans lesquels des progrès devaient être réalisés au sein de l'Alliance :

a) Tout d'abord, la planification. A cet égard, il convient de veiller à ce que le plan de défense de l'Alliance ne soit pas une simple collection de plans nationaux. C'est ainsi que la Grande-Bretagne a décidé de concentrer ses forces navales dans l'Atlantique oriental et dans la Manche et de consacrer essentiellement ses forces aériennes à la défense de son territoire et des eaux avoisinantes. Mais, au-delà de cette concentration des efforts, il importe que les pays membres se partagent les tâches pour démontrer le caractère collectif de la défense occidentale. C'est pourquoi la Grande-Bretagne maintient des forces terrestres et une force aérienne tactique sur le continent européen.

b) Il faut, en second lieu, améliorer l'état de préparation et la capacité de renforcement et, dans ce domaine, la Grande-Bretagne fait office de « pont » entre l'Europe et ses alliés nord-américains tout en se dotant elle-même de renforts susceptibles d'être affectés en un point quelconque, mais spécialement entraînés pour intervenir sur le flanc nord.

c) Il faut, en troisième lieu, améliorer la collaboration en matière d'armements, qui permet non seulement de faire des économies, mais présente également de grands avantages militaires.

d) Il convient, enfin — et ceci est lié directement au point précédent — de développer la coopération transatlantique. Les Etats-Unis n'achèteront des matériels de conception européenne que s'ils sont au moins aussi bons que les matériels américains et les chances de l'Europe sont plus grandes à cet égard quand un pays européen a un produit original à offrir, comme par exemple l'avion Harrier à décollage vertical. Il serait possible de parvenir à une amélioration des échanges d'armements de part et d'autre de l'Atlantique en adoptant le système d'accords globaux d'équipement (equipment packages) sur la base des capacités technologiques spécifiques de l'Europe et des Etats-Unis. Toutefois, la collaboration européenne ou atlantique en matière d'armements se heurte à divers obstacles, notamment l'absence d'accord sur les caractéristiques militaires, la diversité des systèmes d'armes et des calendriers de remplacement, la diversité des besoins en matériels pour les différents théâtres d'opérations et les problèmes industriels. La coopération s'améliorera lentement, mais de grands progrès ont déjà été accomplis sur le plan politique.

M. Mulley a ensuite abordé le chapitre de l'équilibre des forces en Europe. Il a souligné que les alliés n'ont pas à égaler l'Union soviétique char pour char, avion pour avion. Mais qu'ils ne peuvent laisser le Pacte de Varsovie prendre une avance décisive, en nombre ou en qualité. Le représentant du Gouvernement britannique a clos son intervention par la formulation de souhaits en faveur de progrès rapides dans les domaines du contrôle des armements et du désarmement. En réponse à des questions parlementaires, il a par ailleurs rappelé les missions imparties au G.I.E.P., regretté la lenteur des négociations de Vienne, souhaité un meilleur équilibre des relations d'achat et de vente d'armements avec les Etats-Unis. Il a également confirmé que le cabinet britannique n'avait pris aucune décision en ce qui concerne le remplacement du système Polaris et des sous-marins nucléaires en service dans la Royal Navy. M. Mulley a également exposé l'attitude de son Gouvernement vis-à-vis de la question de Chypre dont il a souligné qu'elle devait être résolue par les communautés de l'île. Il a par ailleurs déclaré qu'à l'égard de la population de Gibraltar, le Gouvernement britannique exerce des responsabilités qu'il ne peut éluder.

Au cours de la session d'automne, c'est M. Tomlinson qui a pris la parole en tant que sous-secrétaire d'Etat parlementaire aux Affaires étrangères et au Commonwealth du Royaume-Uni. M. Tomlinson a consacré une part importante de sa communication à l'étude des rapports entre la politique étrangère et la politique d'aide, et au rôle que l'aide doit jouer dans le processus de la détente.

Selon lui, « la frustration du monde en développement pourrait compromettre gravement la sécurité internationale ». La Convention de Lomé, les C.N.U.C.E.D., la poursuite du dialogue Nord-Sud et la réduction de certaines dettes contractées par les pays en développement constituent des éléments positifs de réduction des inégalités. Pourtant, il conviendrait d'harmoniser ces différentes approches et d'élaborer une philosophie générale de l'aide au développement.

Selon M. Tomlinson, l'aide doit être conçue en fonction de quatre impératifs : un impératif moral ; un impératif économique — l'accroissement du pouvoir d'achat des pays pauvres ; un impératif stratégique — la stabilité politique ; enfin, un impératif d'ordre structurel — l'accroissement des importations à bon marché (acier, textiles, chaussures et constructions navales), aussi pénible que cela puisse être pour les pays européens. L'aide doit également permettre une meilleure participation des pays en développement aux décisions qui affectent l'économie mondiale.

Le Ministre énumère ensuite les régions dont les problèmes intéressent plus particulièrement le Royaume-Uni : l'Afrique australe, le Proche-Orient, Chypre, l'Iran, les territoires restant sous dépendance britannique et les pays du Commonwealth.

Il souligne, en conclusion, que l'élection de l'Assemblée des Communautés européennes au suffrage universel rehaussera la qualité et la réputation des assemblées de l'U.E.O. et du Conseil de l'Europe qui seront les seules à permettre aux représentants des parlements nationaux de se rencontrer.

En réponse à des questions parlementaires, M. Tomlinson a confirmé que la Grande-Bretagne était disposée à livrer des armements à la Chine, et a dressé un bilan de la situation en Zambie, en Iran, dans certains pays arabes. En réponse à M. Valleix (R.P.R., France), M. Tomlinson a estimé qu'une intervention accrue de la C.E.E. dans les problèmes de défense « soulève plusieurs objections graves ». Il a déclaré à M. Baumel (R.P.R., France), à propos des pouvoirs futurs de l'Assemblée parlementaire des Communautés européennes qu'il n'avait « nullement l'intention d'aborder ce sujet aujourd'hui ». Il a enfin estimé n'être pas en mesure de répondre à M. Bozzi (R.P.R., France) qui l'interrogeait sur le renouvellement prévisible de l'équipement en fusées Polaris de la force sous-marine stratégique britannique.

### 3. Les prises de position des représentants de la diplomatie italienne.

Après le rapport qu'il a présenté au nom du Conseil des ministres lors de la session de juin 1978, M. Forlani a, en sa qualité de ministre italien des Affaires étrangères, exposé certains aspects de la politique extérieure de son pays.

Il a rappelé que l'Italie était avant tout déterminée à « coopérer à l'échelle internationale la plus vaste » en participant en priorité au processus communautaire européen et en s'appuyant sur les garanties d'équilibre et de sécurité offertes par l'Alliance Atlantique et l'U.E.O. S'attachant plus particulièrement aux problèmes de la Méditerranée, le Ministre italien a déploré que les équilibres politiques et militaires de cette région demeurent caractérisés par une remarquable fluidité et des tensions permanentes au Moyen-Orient, dans le secteur Nord-Est et dans la zone du Maghreb. La nature même de la région — charnière entre des continents, entre des systèmes d'alliances et des éléments non alignés, entre des niveaux fortement différenciés de développement économique et social — finit par encourager objectivement la formation de foyers de crise et par provoquer des occasions d'ingérence de l'extérieur. Ces problèmes ne sauraient être résolus si l'on méconnaissait les liens qui existent entre les impératifs de la sécurité et du développement ou l'importance de la stabilité méditerranéenne pour l'Europe.

Telles sont les raisons pour lesquelles l'Italie s'attache à favoriser l'élargissement de la Communauté européenne, une approche globale des problèmes méditerranéens, le dialogue euro-arabe et enfin le prolongement sur les rives méditerranéennes des conversations engagées dans le cadre de la C.S.C.E.

Traitant des problèmes africains, M. Forlani a souligné la nécessité d'efforts concertés sur le plan international pour faire cesser les pressions croissantes exercées de l'extérieur sur les pays du continent et éviter l'écartèlement de l'Afrique en blocs opposés idéologiquement, politiquement et militairement.

Le Ministre a réaffirmé qu'il était urgent de parvenir en Afrique australe à des solutions pacifiques et internationalement reconnues, en Namibie comme au Zimbabwe. Il a rappelé que l'Italie contribue à la lutte contre l'apartheid, en observant de la façon la plus rigoureuse l'embargo militaire décrété par les Nations unies et en s'associant aux initiatives prises dans le cadre de la coopération politique des Neuf.

En ce qui concerne les relations Est-Ouest, M. Forlani a souligné l'attachement de l'Italie à la politique de détente. Il a estimé cependant décevants les résultats des conversations entreprises à la suite d'Helsinki, notamment dans les domaines des droits de l'homme. Il a exprimé le vœu que le processus de la C.S.C.E. se poursuive et se développe par la mise en œuvre pleine et entière des clauses de l'acte final.

Le Ministre italien a tenu à évoquer à la fin de son intervention les menaces du terrorisme international. Il a demandé que la Communauté internationale soit dotée d'instruments appropriés pour y faire face. Il a fait ressortir l'importance de la contribution des Nations unies dans ce domaine.

Le Ministre a conclu son exposé en plaidant la cause de l'intensification de la coopération internationale dans une perspective d'apaisement des tensions et de désarmement.

Dans ses réponses aux questions que lui ont posées les parlementaires, M. Forlani a préconisé une coopération systématique des ministres de l'Intérieur et de la Justice des Neuf dans la lutte contre le terrorisme. Il a indiqué qu'à l'O.N.U. les consultations sont continues entre les Neuf sur l'ensemble des problèmes à l'ordre du jour.

Prenant la parole au cours de la session de novembre 1978, M. Mazzola, secrétaire d'Etat à la Défense d'Italie, a tout d'abord tenu à informer l'Assemblée du déroulement de la réunion informelle de Rome entre la commission des Affaires générales et le Conseil, qui s'était tenue au début du mois précédant son intervention. Il a ensuite abordé le thème des négociations de Vienne sur la réduction des forces en Europe, pour regretter la lenteur de leur déroulement et la faiblesse de leurs résultats.

Pour M. Mazzola, en ce qui concerne le G.E.I.P., dont les activités sont complémentaires de celles de l'U.E.O., des contacts ont été établis pour éviter des doubles emplois inutiles. Le Ministre décrit ensuite les objectifs du G.E.I.P. : assurer un degré accru de standardisation et d'interopérabilité des équipements et une meilleure utilisation des ressources disponibles en favorisant la création en Europe d'une capacité industrielle technologiquement adaptée aux besoins d'une défense moderne.

Le représentant du Gouvernement italien a rappelé que le G.E.I.P. n'a pas de véritable structure institutionnelle qui lui soit propre. Ses diverses activités passent par trois commissions et sont coordonnées par les directeurs nationaux d'armements qui se réunissent deux fois par an. L'impulsion politique est donnée au niveau des secrétaires d'Etat par la session plénière qui se réunit une fois par an. La première commission a pour tâche d'harmoniser les besoins futurs en équipements, la seconde de coordonner les études en cours sur les projets spécifiques qui semblent se prêter le mieux à la coopération, la troisième traite des aspects économiques et juridiques de la collaboration européenne et internationale en matière d'armement.

M. Mazzola a indiqué que l'un des thèmes essentiels de la dernière session plénière du G.E.I.P. tenue les 6 et 7 novembre 1978 avait été le développement du dialogue transatlantique en matière de fabrication d'armements. Le G.E.I.P. a décidé que ses membres adopteraient des positions communes à l'égard des partenaires nord-américains. Ces positions communes, élaborées par le G.E.I.P. au sein d'un groupe ad hoc, seraient présentées aux alliés nord-américains dans le cadre de la conférence des directeurs nationaux de l'O.T.A.N.

En ce qui concerne l'orientation générale de la coopération atlantique, le G.E.I.P. a traité les problèmes d'intérêt immédiat, tels

que l'identification des obstacles à l'accès au marché nord-américain, et il a permis de mettre en relief une question bien déterminée : la proposition américaine touchant certains équipements prioritaires pour l'Alliance et prévus dans le programme de défense à long terme. Cette proposition a été jugée intéressante par le G.E.I.P. ; néanmoins, l'Italie pense qu'il serait réaliste de sélectionner pour commencer comme « banc d'essai » un équipement simple mais complet, pour permettre à la majeure partie des pays du G.E.I.P. de participer à sa réalisation. Le Ministre estime, en conclusion, que le G.E.I.P. doit être fermement soutenu en particulier dans son dialogue sur un plan paritaire avec les alliés nord-américains.

En réponse à une question de M. Périquier (socialiste, France), M. Mazzola a déclaré que les affirmations bien connues du général Haig sur l'évolution politique interne de certains pays membres ne pouvaient être discutées à l'U.E.O. M. Mazzola a formulé l'opinion suivante : « Dans la phase actuelle de développement de notre Alliance, la question des modifications des actions de l'Alliance dans l'hypothèse d'une entrée des partis communistes dans les sphères gouvernementales des pays membres ne se pose pas dans l'immédiat. »

Dans la réponse à une autre partie de la question de M. Périquier, le représentant du Gouvernement italien a semblé se rallier à l'opinion selon laquelle la coopération européenne en matière d'armements devait se concentrer en priorité sur le G.E.I.P.

#### 4. Le discours du représentant de la diplomatie allemande.

Au cours de la session d'automne de l'Assemblée, Mme Hildegard Hamm-Brücher, ministre d'Etat aux Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, a présenté un bilan de la politique, dite Ostpolitik, menée par son pays depuis le début des années 1970.

Les contacts entre la République fédérale et plusieurs pays de l'Est, notamment la Pologne, se sont multipliés en 1978. Les relations germano-polonaises n'ont cessé de s'intensifier, aussi bien dans le domaine économique que dans ceux des échanges culturels et scientifiques et du tourisme, ce qui a permis de notables progrès dans la solution des questions humanitaires. Les échanges de vues entre l'Allemagne et la Pologne ont également porté sur des sujets d'actualité internationale comme la C.S.C.E., la limitation des armements, les relations entre la Communauté économique européenne et le C.O.M.E.C.O.N. Ces échanges ont amené la République fédérale à affirmer qu'elle tenait à développer harmonieusement ses relations avec les pays de l'Est afin qu'elles ne souffrent pas du développement de la Communauté économique européenne. Des rencontres bilatérales entre dirigeants politiques de tous les partis se sont multipliées ainsi que des réunions de chercheurs, de représentants de l'économie et

des syndicats, de publicistes et de jeunes. Les jumelages entre villes et universités viennent également montrer que l'évolution des rapports entre l'Allemagne et les pays de l'Est est déjà très avancée.

Les aspects multilatéraux de la politique de détente revêtent aussi pour la République fédérale une importance considérable, malgré les déceptions causées par la réunion de Belgrade. Pour que celle de Madrid constitue un succès, il convient que tous les participants manifestent plus de souplesse et s'abstiennent de faire des propositions qui n'ont aucune chance de rencontrer un consensus ou qui ne serviraient qu'à des fins de propagande. Il ne s'agit d'exclure aucun sujet, mais d'aborder toutes les questions dans le respect des positions idéologiques de chacun. La République fédérale participe activement aux rencontres d'experts destinées à préparer la session de Madrid, d'autant plus que c'est à Hambourg que doit se tenir, au printemps 1980, le forum scientifique. Le forum de Montreux, concernant le règlement pacifique des conflits, soulève, de son côté, des problèmes de droit international particulièrement délicats. Le Ministre indique qu'à ses yeux les progrès réalisés dans les voies de la mise en œuvre de l'Acte final d'Helsinki restent pour son Gouvernement le baromètre de la détente.

Mais la République fédérale se préoccupe également de l'évolution des problèmes africains en accordant un intérêt tout particulier à ceux de l'Afrique australe. Ainsi, le Gouvernement fédéral s'associe à l'initiative prise pour la Namibie par les membres occidentaux du Conseil de sécurité et pense qu'aucune solution n'est possible pour ce pays sans la garantie qu'elle sera reconnue par la grande majorité de la communauté internationale. Aussi rejette-t-il les élections internes proposées par le Gouvernement sud-africain ; elles constitueraient un grave obstacle à la future reconnaissance d'une Namibie indépendante.

Dans le cas de la Rhodésie, la République fédérale considère que les propositions anglo-américaines de conférence et de négociation offrent un moyen réaliste de parvenir à une solution pacifique permettant d'éviter l'ingérence de puissances étrangères à l'Afrique qui chercheraient à exploiter les conflits actuels pour servir leurs objectifs. Cependant, les tentatives faites jusqu'à présent par le Gouvernement fédéral pour inciter le Gouvernement sud-africain à modifier sa politique d'apartheid n'ont abouti à aucun résultat tangible. Pour tout ce qui concerne l'Afrique australe, la République fédérale a le souci que ses actions soient harmonisées avec celles de ses partenaires au sein de la coopération politique européenne et du Conseil de sécurité, car cela lui semble constituer leur unique chance d'aboutir.

Mme Hamm-Brücher a déclaré à M. Brugnion (socialiste, France) que les relations franco-allemandes « connaissent actuellement une évolution très favorable grâce à la parfaite harmonie des

efforts déployés par le Président Giscard d'Estaing et notre Chancelier fédéral ». En réponse à une question de M. Druon (R.P.R., France) le Ministre a affirmé : « Le Gouvernement fédéral se sent strictement lié par le Traité de Bruxelles modifié et par les conditions qui ont été mises à notre appartenance à l'U.E.O. Nous sommes attachés au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. » Sur la demande de M. Valleix (R.P.R., France), Mme Hamm-Brücher a émis l'avis suivant : « Je ne crois pas qu'il y ait lieu de craindre, d'une manière quelconque, que la discussion sur les compétences futures du Parlement européen puisse être mise, d'une façon ou d'une autre, en relation avec un affaiblissement intentionnel ou éventuel de l'U.E.O. et de son Assemblée. »

## CHAPITRE III

### LES ASPECTS POLITIQUES DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

L'Assemblée de l'U.E.O. examine régulièrement les aspects politiques des questions de sécurité. L'une de ses trois grandes commissions permanentes, la commission des Affaires générales, prépare dans ce domaine des projets de résolution ou de recommandation qu'elle soumet à l'Assemblée. Néanmoins, il peut arriver que la commission des Questions de défense se saisisse elle aussi de problèmes spécifiquement politiques.

#### A. — LES CONSÉQUENCES D'UN PROCHAIN ÉLARGISSEMENT DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES POUR LA DÉFENSE DE L'EUROPE ET L'U.E.O.

Nommé Rapporteur par la commission des Affaires générales en juin 1978, M. Druon (R.P.R., France), a présenté devant la Commission, le 16 octobre à Paris et le 2 novembre à Rome un projet de recommandation sur « les conséquences d'un éventuel élargissement des Communautés sur la défense de l'Europe occidentale ».

Alors que le 16 octobre 1978 les commissaires n'avaient émis que deux réserves sur le projet de rapport, réserves que le Rapporteur avait prises en compte dans la rédaction définitive, la Commission, par 12 voix contre 5, le 2 novembre, a remis en cause l'ensemble du rapport. Dans ces conditions, M. Druon a demandé à ses collègues de se prononcer sur l'opportunité même du sujet.

La Commission a considéré que le sujet était inopportun et que la présentation du rapport en séance plénière devait être ajournée. Ensuite de quoi, M. Druon, estimant que la Commission s'était déjugée, a démissionné de sa charge de Rapporteur.

Lors de la session de novembre 1978, Mme Von Bothmer, présidente de la commission des Affaires générales, a exposé à l'Assemblée les conditions dans lesquelles l'ajournement du rapport avait été décidé.

L'une des difficultés était venue du fait que la commission des Affaires générales n'avait pu se mettre d'accord sur la question de savoir « dans quelle mesure des tâches concernant la défense pou-

vaient éventuellement à l'heure actuelle être assumées par les Communautés ». L'autre difficulté provenait de l'invitation que M. Druon prévoyait d'adresser aux pays qui veulent entrer dans la Communauté européenne pour qu'ils sollicitent par ailleurs leur adhésion à l'U.E.O.

Après avoir rendu hommage à l'œuvre entreprise par le rapporteur, Mme Von Bothmer a annoncé que la commission des Affaires générales estimait inopportun l'examen des thèmes soulevés par M. Druon dans le cadre de la session de novembre 1978 de l'Assemblée de l'U.E.O.

M. Druon (R.P.R., France), a alors souligné que le rapport qu'il avait soumis à la commission des Affaires générales se situait strictement dans les limites du mandat dont il avait été chargé. Il traitait de la sécurité de l'Europe, thème qui constitue la raison d'être de l'U.E.O. et de son Assemblée. Il analysait la situation nouvelle créée par les demandes d'entrée de la Grèce d'abord, puis de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun.

Il s'interrogeait enfin sur les conséquences de l'élection de l'Assemblée des Communautés européennes au suffrage universel direct.

En ce qui concerne l'élargissement des Communautés, M. Druon estimait personnellement que les intérêts supérieurs de l'Europe valaient bien de consentir des efforts en tous domaines pour surmonter les difficultés dans des délais convenables.

En ce qui concerne la C.E.E. et son Assemblée, le représentant français a rappelé qu'elles n'ont *aucune compétence en matière de défense*.

L'U.E.O. est et demeure donc la seule institution européenne où les pays qui en sont membres et les autres qui viendraient à y adhérer peuvent se concerter pour coordonner leurs efforts en vue d'assurer leur défense.

M. Druon, soulignant que l'U.E.O. est une organisation ouverte, a exprimé le vœu que les pays candidats à l'adhésion à la C.E.E. puissent être invités à participer au Traité de Bruxelles, indépendamment de leur appartenance à l'Alliance Atlantique. Ainsi pourraient-ils, selon lui, prendre leur place dans une Europe qui ne soit pas seulement un « marché commun », mais qui réponde aussi à la volonté d'être quelque chose dans le domaine politique.

Le représentant français s'est élevé contre le refus d'examiner de telles propositions alors qu'elles relevaient strictement selon lui du mandat défini par l'Assemblée.

Il a déclaré que le désaccord apparu à propos de son rapport manifestait des divergences profondes quant à la vocation et à la raison d'être de l'U.E.O.

Il a rappelé l'hostilité de certains pays aux propositions de M. Jobert qui visaient à donner à l'U.E.O. le rôle que les traités lui ont attribué, mais qu'elle n'exerce que très imparfaitement, c'est-à-dire celui de « constituer le lieu où les Européens pourraient examiner entre eux les exigences de leur sécurité commune tant dans le domaine politique que dans celui de la défense ».

Estimant que l'U.E.O. est « le temple des arrière-pensées » M. Druon s'est demandé si l'un des grands Etats signataires ne souhaitait pas étouffer la concertation politique dans le cadre du Traité de Bruxelles pour faire oublier ses clauses et les engagements qu'il implique afin d'en obtenir la révision après en avoir tiré tout le profit possible. Le représentant français a conclu son intervention par deux questions :

« Est-ce parce que certaines clauses du Traité de Bruxelles modifié ou de ses protocoles annexes sont aujourd'hui mal tolérées par quelques-uns des pays qui les ont signées qu'il est devenu sacrilège de tenter d'accommoder l'U.E.O. à la situation nouvelle que créera l'élargissement des Communautés européennes ?

« Le titre d'un prochain rapport ne devrait-il pas être : "Faut-il mettre fin à l'U.E.O." ? »

Dans le débat relatif à l'ajournement du rapport de M. Druon, M. Valleix (R.P.R., France), a réclamé des gouvernements un engagement plus déterminé en faveur de l'U.E.O. Celle-ci ne doit pas selon lui « faillir à sa mission de défense de l'Europe ».

A l'issue du débat et malgré certaines oppositions, l'Assemblée a voté l'ajournement du rapport sur les conséquences de l'élargissement des Communautés pour la sécurité de l'Europe.

Aucun nouveau rapporteur à ce jour n'a été désigné. Cet incident nous paraît très révélateur des ambiguïtés, ordinairement moins évidentes, dans lesquelles se déroulent la plupart des travaux de l'U.E.O. et des arrière-pensées qui peuvent exister quant au futur de cette institution.

## B. — LA SÉCURITÉ EN MÉDITERRANÉE

L'affirmation récente de la présence militaire soviétique en Méditerranée et la persistance de conflits potentiellement déstabilisateurs dans la région inquiètent vivement de nombreux parlementaires européens.

La commission des Questions de défense a donc confié à M. Grant (Conservateur, Royaume-Uni), le soin de lui faire rapport, en juin 1978, sur l'évolution de la situation politique en Méditerranée et ses conséquences sur la sécurité de l'Europe.

M. Grant s'est montré préoccupé avant tout des répercussions du conflit gréco-turc sur la cohésion de l'Alliance Atlantique. Soulignant que cette dernière « offre pour l'avenir prévisible la principale base crédible pour la sécurité de ses membres dans la région méditerranéenne et que son efficacité dépend de l'appui et de la participation sans réserve de tous les alliés », il a demandé aux pays de l'U.E.O. de renforcer leur soutien à la Grèce et à la Turquie, sans discrimination aucune. Il les a en particulier invités « à tenir pleinement compte des besoins spécifiques de ces deux pays » pour la fourniture du matériel et de l'aide militaire qui leur sont nécessaires.

M. Grant a estimé que les Etats-Unis devaient mettre fin à leur refus de livrer des armes à la Turquie. Selon le Rapporteur, ce refus était préjudiciable à la pleine participation, sur un pied d'égalité, de la Grèce et de la Turquie à l'Alliance Atlantique.

Par ailleurs, le Rapporteur a demandé aux pays de l'U.E.O. d'encourager la Grèce et la Turquie à poursuivre leurs négociations afin de régler les différends bilatéraux qui les opposent encore. Il s'est également prononcé en faveur d'une reprise immédiate des conversations entre les deux communautés chypriotes, en présence du Secrétaire général des Nations unies.

En ce qui concerne l'Espagne, M. Grant a demandé que les liens tant politiques que militaires de ce pays avec l'Alliance Atlantique soient resserrés dans toute la mesure du possible, sans préjudice d'une éventuelle intégration espagnole dans l'O.T.A.N.

Après avoir décrit les menaces entretenues, selon lui, par la présence soviétique en Méditerranée, le Rapporteur a préconisé diverses ripostes :

— en premier lieu, une pression des Etats de l'Alliance Atlantique sur les pays méditerranéens non membres afin que ceux-ci refusent de mettre à la disposition des forces armées soviétiques des bases ou des installations militaires ;

— en second lieu, un soutien plus affirmé à l'indépendance, à l'intégrité territoriale, à l'unité et au non-alignement de la Yougoslavie ;

— enfin, un accroissement du nombre des pays participant aux exercices et plans d'urgence de l'O.T.A.N. en Méditerranée.

L'observateur turc, M. Mülayim, s'est félicité des conclusions de M. Grant. Il a estimé que son rapport dénotait une vision « impartiale, objective et constructive » des différends gréco-turcs et qu'il tendait à une synthèse conciliant d'une manière « harmonieuse et rationnelle » non seulement les intérêts de la Grèce et de la Turquie, mais aussi ceux de l'ensemble de la collectivité occidentale. M. Mülayim a souligné que son pays serait toujours prêt, comme dans le passé, à « faire de son mieux pour assumer sa part de respon-

sabilité » dans le cadre de l'Alliance Atlantique, avec tous les droits et les devoirs qui en découlent, tant que cette vision prévaudrait dans le monde occidental.

Par contre, M. Veryvakis, observateur grec, s'est élevé contre le rapport. Il a déclaré que la fourniture d'armes américaines à la Turquie constituerait, si elle était reprise, un danger pour la sécurité de la région méditerranéenne. Il a estimé que le texte proposé par le Rapporteur ne garantissait pas en termes clairs la sécurité de chacune des parties concernées et qu'il devait être rejeté.

Le rapport de M. Grant a par ailleurs rencontré une opposition de la part de certains délégués français.

M. Péridier (socialiste, France) a jugé le rapport de M. Grant « insuffisant et partial ». Il a estimé que le point de vue grec avait été méconnu. Il a déclaré qu'on ne pouvait traiter de la même manière la Grèce qui n'occupe aucun territoire étranger et la Turquie qui maintient des garnisons importantes à Chypre en condamnant de nombreux chypriotes « à l'exil dans leur propre pays ».

M. Druon (R.P.R., France) a critiqué le manque de réalisme et d'équilibre qui selon lui caractérise le rapport de M. Grant. Le rapport est, selon lui, peu réaliste « parce qu'il envisage comme seule solution aux difficultés de l'Europe en Méditerranée la constitution d'une structure militaire totalement intégrée, englobant l'ensemble des Etats occidentaux riverains ».

Par ailleurs, en ce qui concerne les relations gréco-turques, le Rapporteur témoigne d'un certain manque d'équilibre : en paraissant faire siens tous les arguments ou griefs avancés par la Turquie, il oblige ceux qui ont une connaissance assez longue de la région à présenter une plus équitable version des choses. M. Druon a alors rappelé « l'occupation violente de 60 % du territoire de Chypre », « l'expulsion des Chypriotes grecs de cette zone », « le maintien de 29.000 hommes dans l'île ».

Le représentant français a conclu son intervention en soulignant que toute recommandation hostile par principe à la Grèce risquerait de donner des arguments renforcés à ceux qui préconisent dans ce pays la dénonciation de l'appartenance à l'O.T.A.N.

M. Ferretti (U.D.F., France), a également exprimé son opposition à l'égard du rapport de M. Grant. Selon lui, le Rapporteur veut revenir « au temps de l'intégration de toutes les armées européennes dans des structures dominées par une hégémonie extérieure ». Cette époque est révolue depuis 1966. Plutôt que de chercher à condamner la politique étrangère d'un pays membre de façon gratuite et irréaliste, il importe de renforcer les liens qui unissent les Etats de l'U.E.O. et l'ensemble des pays méditerranéens.

Pour M. Ferretti le rapport de M. Grant est en outre inopportun : au lieu de préconiser, à l'égard du conflit gréco-turc, une politique

européenne de médiation et de paix, il adopte des points de vue déséquilibrés.

Enfin, selon le représentant français, M. Grant n'apporte pas de réponse au problème fondamental de la politique méditerranéenne : comment inscrire la coopération économique engagée avec les pays méditerranéens dans des perspectives plus ambitieuses susceptibles de répondre aux besoins de l'Europe en matière de sécurité ?

L'Assemblée a suivi les conclusions de son Rapporteur malgré les oppositions exprimées. Le vote sur la recommandation n° 313 ainsi adoptée a cependant eu lieu dans des conditions que les membres présents de la délégation française ont jugées irrégulières. M. Valleix, dans un rappel au règlement, a souligné l'insuffisance des mesures prises pour faire connaître à l'Assemblée l'heure du vote ainsi que l'absence d'avertissement sonore à l'ouverture du scrutin.

### C. — LA SÉCURITÉ EUROPÉENNE ET LES PROBLÈMES AFRICAINS

La fréquence inquiétante des conflits en Afrique a conduit la commission des Affaires générales à charger M. Müller (démocrate chrétien, R.F.A.) de présenter devant l'Assemblée, en juin 1978, un rapport sur la sécurité européenne et les problèmes africains.

Ce rapport compte, d'une part, une analyse de la situation africaine et, d'autre part, des propositions de politique européenne commune à l'égard de l'Afrique.

Le Rapporteur caractérise la situation des Etats africains par son instabilité. Selon lui, l'un des facteurs essentiels de cette instabilité réside dans le caractère artificiel de certaines frontières léguées par le colonisateur. L'Organisation de l'unité africaine a certes tenté d'apaiser les conflits et les méfiances suscités par les querelles de frontière, mais cette Organisation ne fournit plus aujourd'hui, aux yeux du Rapporteur, de garanties suffisantes aux Etats africains qui sont ainsi amenés à faire appel à des puissances extérieures (anciennes puissances coloniales, Etats-Unis, U.R.S.S., Cuba et même Chine).

M. Müller considère que l'instabilité des Etats africains est susceptible de porter atteinte gravement à la sécurité de l'Europe. En effet, « si le rôle positif de l'Afrique pour une politique de défense occidentale demeure secondaire, le rôle négatif qu'elle pourrait jouer, si elle tombait entre les mains d'autres puissances, serait considérable ». L'importance économique et géostratégique de l'Afrique pour l'Europe occidentale rend nécessaire une politique active dont l'objet principal serait de préserver les frontières et les souverainetés existantes.

Le Rapporteur discerne une convergence des intérêts de l'Europe et de l'Afrique : l'Europe a en effet besoin d'une Afrique capable de régler elle-même ses problèmes à l'abri des influences extérieures. De son côté, l'Afrique a besoin d'une Europe prête à contribuer à son développement économique, social et culturel.

Il importe donc, selon M. Müller, que les Etats européens se concertent dans le cadre de l'U.E.O. et de la C.E.E. pour coordonner en permanence leurs politiques africaines. Le Rapporteur déplore, de ce point de vue, les initiatives isolées d'Etats européens et souhaite que toute action d'un pays européen en Afrique soit discutée et décidée en commun dans un cadre européen.

Pour M. Müller, les actions communes de l'Europe vis-à-vis de l'Afrique n'ont, jusqu'à présent, reçu qu'une dimension économique par la Convention de Lomé. Il serait nécessaire d'y ajouter une dimension politique et une dimension militaire.

La dimension politique consisterait en la définition d'une attitude commerciale vis-à-vis de l'Afrique australe. Cette attitude commune devrait d'ailleurs, pour le Rapporteur, se limiter à des pressions modérées. Du point de vue politique également l'Europe doit placer au premier plan de ses préoccupations la question du respect des droits de l'homme en Afrique.

Le Rapporteur préconise par ailleurs une coordination des exportations européennes d'armements à destination de l'Afrique et, dans l'exposé des motifs en particulier, il propose la mise en œuvre d'actions militaires communes.

Le rapport de M. Müller a suscité une vive opposition de la part de M. Boucheny (P.C., France). Le représentant français estime que les deux grands problèmes de l'Afrique : l'accès à l'indépendance économique d'une part, l'élimination du racisme en Afrique australe d'autre part, ne sont pas traités avec objectivité.

M. Boucheny a reproché au Rapporteur de ne tenir aucun compte de l'action menée contre l'apartheid dans le cadre des Nations unies. Il s'est élevé contre son refus de condamner la répression des mouvements noirs en Afrique du Sud.

Selon M. Boucheny, les intérêts des grandes sociétés britanniques, ouest-allemandes et françaises imposent aux gouvernements occidentaux une politique de soutien dissimulé au régime politique et économique de l'Afrique du Sud.

M. Boucheny a conclu son intervention en exprimant son opposition de principe à toute intervention de troupes étrangères en Afrique.

En ce qui concerne le cas particulier de l'Angola, le représentant communiste a souligné que l'intervention de l'Afrique du Sud avait déclenché un engrenage de guerre. C'est cet enchaînement de

conflits qu'il faut interrompre pour que l'Afrique devienne une zone de paix et de développement économique.

M. Seitlinger (U.D.F., France) a, pour sa part, développé une analyse beaucoup plus favorable au Rapporteur. Il a, comme ce dernier, souligné la « précarité de l'équilibre du continent africain », « aujourd'hui devenu un enjeu tant économique que militaire ». L'Europe se trouve, selon M. Seitlinger, menacée par l'offensive de déstabilisation menée par la coalition soviéto-cubaine en Angola et au Zaïre. Elle ne peut pas rester inactive et doit adopter une attitude plus ferme vis-à-vis de l'Union soviétique en s'appuyant sur trois principes :

- le respect des frontières des Etats africains ;
- le caractère indivisible de la détente qui ne saurait se cantonner aux domaines profitables à l'U.R.S.S. ;
- la nécessaire solidarité qui unit les pays européens industrialisés et les pays africains en développement.

Sur la base de ces principes, l'Europe doit mener collectivement, notamment dans le domaine militaire, les actions de soutien réclamées par ses partenaires africains. Elle doit également renforcer la coopération économique euro-africaine en accroissant son aide à l'Afrique.

Pour M. Pignion (socialiste, France), il importe avant tout que l'Afrique reste aux Africains.

L'Europe doit contribuer généreusement à l'instauration d'un nouvel ordre économique sur le continent. Ainsi disparaîtrait pour les Africains « la tentation du recours à un allié extérieur de circonstances, qui se révèle à l'usage aussi importun que le colonisateur d'hier ».

M. Pignion a rappelé que « les socialistes condamnent toute forme d'intervention en Afrique ». C'est en appuyant résolument l'O.U.A. et sa charte, en respectant les frontières de la décolonisation et en les faisant respecter au sein des institutions internationales compétentes, que seront assurées la stabilité et l'indépendance du continent africain et, par là même, la sécurité de l'Europe.

M. Pignion a par ailleurs souligné les dangers entretenus par la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud. L'Europe devrait à son sens intervenir plus énergiquement pour qu'il y soit mis fin.

Le représentant français a déploré la timidité des mesures proposées à cet égard par le Rapporteur.

En conclusion M. Pignion a émis l'opinion que la sécurité européenne dépendra essentiellement, dans l'avenir, de la volonté des gouvernements européens de promouvoir des relations économiques

nouvelles donnant aux Etats africains les moyens de leur indépendance et supprimant la cause des conflits ouverts ou latents qui se multiplient actuellement.

L'Assemblée a suivi son Rapporteur et adopté la recommandation proposée par M. Müller (recommandation n° 318).

#### D. — LA CHINE ET LA SÉCURITÉ EUROPÉENNE

La nouvelle politique chinoise a suscité beaucoup d'intérêt sur tous les bancs de l'Assemblée de l'U.E.O.

Sir Frederic Bennett (conservateur, Royaume-Uni), en a examiné, au nom de la commission des Affaires générales, les répercussions possibles sur la sécurité européenne.

Le rapport de Sir Frederic Bennett, présenté en juin 1978, fait l'historique des relations de la Chine avec les puissances occidentales avec les autres pays d'Extrême-Orient et avec l'U.R.S.S. Le député anglais tire de cet historique les conclusions suivantes : « Les Chinois estiment que les seules menaces qui pèsent sur la paix (dont ils ont besoin pour devenir une grande puissance) proviennent de la rivalité entre les deux superpuissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique.

« Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de voir la Chine soutenir sans réserve et même avec enthousiasme l'idée d'une « Europe unie » assez puissante pour se défendre contre l'Union soviétique même sans l'aide américaine.

« L'Europe en général et l'U.E.O. en particulier doivent répondre favorablement aux occasions de plus en plus nombreuses qui leur sont offertes de coopérer avec la Chine pour accroître le potentiel de défense de cette dernière, en comprenant qu'il n'en résulte en contrepartie aucun danger pour la sécurité européenne et que bien au contraire, la dissuasion globale, face à tout opportunisme militaire soviétique ne peut qu'en sortir renforcée. »

Le vieil adage de Metternich « Les ennemis de mes ennemis sont mes amis » reste, sans aucun doute aussi valable au xx<sup>e</sup> siècle qu'au siècle précédent.

Le débat relatif au rapport de Sir Frederic Bennett a moins porté sur l'intérêt d'un développement des relations sino-européennes que personne n'a contesté, que sur l'opportunité de livraisons d'armes à la Chine.

Sir Frederic y est personnellement très favorable. Ses thèses sur la coopération militaire avec la Chine ayant été rejetées en

Commission, il les a à nouveau soumises à l'Assemblée sous la forme d'amendements déposés en séance plénière.

Le débat a pris un tour d'autant plus vif que les représentants diplomatiques de l'Union soviétique avaient, dans plusieurs grandes capitales, cherché à expliquer la position de leur gouvernement à de nombreux parlementaires.

M. Périquier (socialiste, France), s'est demandé pourquoi Sir Frederic proposait à l'Assemblée de l'U.E.O. de se prononcer sur un contentieux intéressant des pays éloignés de la zone d'intérêts immédiats de l'Europe. Le représentant français a exprimé son accord avec les points du texte de Sir Frederic recommandant un développement des rapports économiques et scientifiques avec la Chine. Il s'est cependant opposé fermement aux propositions concernant la vente d'armes à la Chine. Selon lui de telles initiatives sont dangereuses pour la détente. Or, celle-ci constitue pour l'Europe un impératif essentiel même si ses résultats sont souvent décevants.

M. Périquier a conclu son intervention en soulignant que, dans le différend sino-soviétique, l'Europe ne devait pas prendre position pour l'un ou l'autre camp.

M. Valleix (R.P.R., France) a rappelé les mobiles qui poussent la Chine à resserrer ses liens avec l'Europe occidentale. Ces mobiles tiennent avant tout aux craintes ressenties par la Chine devant la montée en puissance de l'U.R.S.S. et la présence accrue de cette dernière dans l'océan Indien, dans la péninsule indochinoise et en Afrique. M. Valleix a souligné que c'est aujourd'hui à l'U.R.S.S. que la Chine réserve ses critiques les plus dures. L'Europe occidentale n'est plus invitée comme il y a quelques années à se détacher des Etats-Unis, mais à faire front avec ceux-ci contre l'U.R.S.S., accusée de préparer dans un proche avenir une guerre nucléaire en Europe.

Le représentant français a estimé que les rapports de l'Europe avec la Chine se heurtent à une difficulté de taille : d'un côté l'Europe et la Chine ont l'une et l'autre intérêt à développer leurs relations politiques et économiques, d'autre part cependant l'Europe ne peut faire siennes les analyses chinoises sur la confrontation inéluctable et imminente des Etats-Unis et de l'U.R.S.S.

C'est une amélioration et un développement parallèles des relations de l'Europe avec les deux grandes puissances communistes que le représentant français a préconisés.

Il a mis en garde les pays de l'U.E.O. contre l'introduction dans les relations internationales des graves éléments de perturbation qui résulteraient de leur participation aux affrontements sino-soviétiques.

M. Boucheny (communiste, France), s'est pour sa part prononcé en faveur du renforcement de l'amitié et de la coopération avec la

Chine. Il s'est cependant déclaré « inquiet de voir les éléments les plus bellicistes et conservateurs de l'Assemblée préconiser la vente d'armes à la République populaire de Chine ». Cette politique tourne selon lui le dos à la paix, à la détente, au règlement pacifique des conflits entre Etats.

Tout en exprimant le vœu que se développent des relations économiques et culturelles avec la Chine, et que ce pays puisse accéder aux techniques de pointe nécessaires à sa modernisation, M. Boucheny a manifesté une vive opposition au rapport de Sir Frederic qui, selon lui, pousse le gouvernement de Pékin à jouer un rôle interventionniste et agressif.

L'Assemblée s'est prononcée dans sa recommandation n° 315 en faveur d'une coopération sino-européenne strictement limitée aux domaines du commerce et de la technologie.

## E. — LE TERRORISME INTERNATIONAL

Le développement récent d'activités terroristes en R.F.A. et en Italie a inquiété l'Assemblée de l'U.E.O. Estimant que le Traité de Bruxelles donne à l'U.E.O. des compétences en matière de lutte contre la subversion, la commission des Affaires générales a chargé M. Müller (C.D.U., R.F.A.), de faire rapport à l'Assemblée, en juin 1978, sur le « terrorisme international ».

M. Müller a rappelé les assassinats récents de MM. Aldo Moro et Hans Martin Schleyer. Il a estimé que l'Europe assiste depuis les années 1966 et 1967 à une escalade du terrorisme. Les réseaux internationaux de soutien à cette activité criminelle n'ont, selon le Rapporteur, cessé de s'étendre. Cette situation rend nécessaire une riposte, elle aussi, internationale. L'Union de l'Europe occidentale a dans ce domaine une compétence particulière qui résulte notamment de l'article V du protocole n° II annexé au Traité de Bruxelles modifié. Les pays membres de l'U.E.O. sont en effet tenus, aux termes de cette clause, de fournir au Conseil un rapport sur l'organisation de leur défense intérieure, sur l'importance numérique des unités chargées de cette défense, sur les effectifs de la police.

M. Müller regrette que ces rapports soient devenus routiniers : aucune consultation réelle n'a lieu au sein du Conseil de l'U.E.O. sur les problèmes de la sécurité intérieure. Or, ceux-ci concernent directement l'U.E.O. qui a comme but essentiel d'assurer la sécurité des Etats membres.

M. Müller a conclu son intervention en demandant que le Conseil se consacre plus activement à la coordination des actions

européennes de lutte contre le terrorisme. Selon le Rapporteur « ce serait une victoire de ceux qui prétendent briser notre système si les Etats d'Europe occidentale n'étaient pas en mesure de coopérer avec fermeté et vigueur pour protéger les conquêtes démocratiques ».

L'Assemblée a suivi son Rapporteur et repris ses conclusions dans sa recommandation n° 314.

## F. — LES RELATIONS EXTÉRIEURES DE L'EUROPE

L'Assemblée de l'U.E.O. ne s'est pas contentée d'examiner les problèmes ponctuels créés par l'évolution de l'environnement international de l'Europe. Elle a aussi entrepris une réflexion globale sur les orientations souhaitables d'une politique étrangère commune aux sept Etats membres de l'U.E.O.

C'est M. Gessner (socialiste, R.F.A.) qui a été chargé de cette étude, dont il a présenté les résultats à l'Assemblée en novembre 1978.

M. Gessner a d'abord indiqué qu'il comprenait sous le terme d'Europe les pays où la vie politique repose sur des institutions démocratiques et pluralistes. Il a souligné qu'il « n'existe pas d'outil commun à l'échelle de l'Europe qui aurait la capacité et la qualité requises pour une politique extérieure commune ».

Pendant « certains groupes d'Etats ont, par le passé, adopté à plusieurs reprises une attitude commune... Il y eut ainsi à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe des groupes d'Etats européens qui se sont efforcés d'adopter une démarche commune ».

Ces ébauches de convergence en matière de politique étrangère sont dues à une concordance certaine des intérêts.

M. Gessner cite à ce propos une prise de position des neuf ministres des Affaires étrangères des pays membres de la C.E.E. :

« Si dans le passé les pays européens ont été à même de jouer individuellement un rôle majeur sur la scène internationale, les problèmes internationaux actuels peuvent difficilement être résolus par chacun d'eux seul. La concentration des pouvoirs entre les mains d'un très petit nombre de grandes puissances implique que l'Europe s'unisse et de plus en plus parle d'une seule voix si elle veut jouer le rôle mondial qui lui revient. »

Néanmoins, selon le Rapporteur, l'Europe ne peut ni ne doit devenir une nouvelle superpuissance. Elle est trop vulnérable tant du point de vue militaire que du point de vue économique. Elle a

en outre une vocation de puissance civile appelée à jouer dans le monde un rôle d'équilibre grâce à ses atouts économiques, sociaux et culturels.

Les objectifs fondamentaux que l'Europe occidentale doit se fixer en matière de politique étrangère doivent donc concourir au maintien et à la garantie de la paix.

Il importe que l'Europe maintienne sa sécurité, poursuive et consolide la politique de détente, sauvegarde ses approvisionnements en matières premières, poursuive le dialogue Nord-Sud et enfin assure la stabilité de ses régions méridionales.

Les impératifs de sécurité ne seront satisfaits que si un désarmement égal et équilibré est mis en œuvre et si la menace créée par les armes nucléaires soviétiques à moyenne portée est éliminée par un nouvel accord SALT III faisant suite à l'accord SALT II en voie de conclusion. Le succès de cette politique n'est, selon le rapporteur, possible qu'à l'abri du bouclier de l'Alliance Atlantique.

Les approvisionnements de l'Europe en énergie et en matières premières ne seront garantis que par une coopération avec le Tiers-Monde qui repose sur l'interdépendance de fait unissant les pays en développement et les pays industrialisés.

Le Rapporteur conclut son intervention en soulignant que les objectifs qu'il propose exigent des Etats démocratiques de l'Europe « beaucoup d'énergie et d'imagination ».

M. Valleix (R.P.R., France), a exprimé son accord avec les préoccupations principales du Rapporteur : selon le représentant français, « fortifier le processus de détente, lui donner un véritable prolongement sur le plan de la sécurité des Etats, relancer le dialogue Nord-Sud, assister les pays moins industrialisés du sud de l'Europe dans leurs efforts de modernisation économique et de stabilisation politique, tels sont les objectifs qui s'imposent à toute politique extérieure commune des Etats européens ».

M. Valleix a cependant souligné, contrairement au Rapporteur, la nécessité d'une certaine modération idéologique réciproque dans les relations Est-Ouest.

Il a rappelé que la sécurité de l'Europe est certes assurée par l'Alliance Atlantique, mais que cette garantie ne pouvait être réduite à son aspect militaire. Il a estimé que le désarmement ne pourrait résulter en Europe de négociations menées de bloc à bloc. Enfin, en ce qui concerne les exportations d'armes, il a fait remarquer que la demande de matériels militaires pose autant de problèmes que l'offre. « S'il y a des vendeurs d'armes, c'est parce qu'il y a des acheteurs. »

L'Assemblée a adopté le texte proposé par le Rapporteur en acceptant des amendements notamment proposés par M. Valleix. La recommandation ainsi votée porte le numéro 322.

## CHAPITRE IV

### LES ASPECTS MILITAIRES DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

L'Assemblée de l'U.E.O., seule Assemblée européenne compétente en matière de défense, est aussi la seule à s'efforcer d'examiner en détail les problèmes proprement militaires posés par la sécurité de l'Europe.

La discussion de ces problèmes est normalement préparée par la commission des Questions de défense et des armements.

L'Assemblée a ainsi débattu au cours de sa session de juin 1978 de la mobilité stratégique puis, au cours de la session de novembre, du désarmement, de la limitation des armes stratégiques et d'une politique européenne d'armements.

#### A. — LA MOBILITÉ STRATÉGIQUE

L'Assemblée a adopté en juin 1978 une recommandation n° 312 sur la mobilité stratégique. Ce texte n'avait pu être voté en novembre 1977 faute de quorum. Il n'a donné lieu à aucune controverse lors de son deuxième examen, alors qu'il avait suscité une vive opposition lors de la session précédente.

La recommandation adoptée invite les pays membres de l'Alliance Atlantique à accorder, sur la base d'un simple préavis, des droits réciproques de survol et d'escale à leurs avions militaires effectuant des missions de routine ou des exercices alliés.

Elle demande également que les navires de guerre des pays membres de l'Alliance en mission normale de l'O.T.A.N. puissent effectuer des escales de routine dans les ports alliés moyennant un préavis maximal de deux semaines.

Le texte adopté réclame enfin le maintien du statut de la haute mer pour toutes les eaux situées au-delà d'une zone de 12 milles à partir des côtes, et la reconnaissance d'un droit permanent de passage en transit par tous les détroits reliant deux parties de la haute mer.

## B. — LE DÉSARMEMENT

L'Assemblée de l'U.E.O. a tenté d'adopter un texte sur le désarmement avant l'ouverture de la session extraordinaire des Nations unies consacrée à ce problème. Il s'agissait de faire entendre un point de vue parlementaire européen avant la tenue de ce grand forum de discussion.

Cependant le rapport présenté en juin 1978 par M. Roper (socialiste, Royaume-Uni) n'a pu recueillir une adhésion suffisante, son adoption a donc été renvoyée à la session suivante de novembre 1978.

Le document élaboré par M. Roper comporte quatre propositions essentielles :

— En premier lieu, le représentant britannique demande que soit conclu un accord international prévoyant l'interdiction totale des essais nucléaires. Un tel accord, pour être universel, nécessiterait l'adhésion de la France et de la Chine qui, jusqu'à présent, y sont opposées, estimant que l'interruption des essais gênerait leur technologie nucléaire à un niveau très inférieur à celui des armements détenus par les deux grands.

— En second lieu, M. Roper préconise un accord international limitant les exportations d'armements, notamment celles des pays membres de l'U.E.O. Cet accord serait élaboré au sein de l'O.N.U. et devrait être universel.

— En troisième lieu, le Rapporteur réclame que, selon la même procédure, le développement de nouvelles générations d'armes classiques inhumaines et d'armes incendiaires soit limité. Aucune allusion n'est cependant faite à l'éventualité d'une limitation du développement des nouvelles armes lorsqu'elles sont nucléaires. De même, la notion d'« arme inhumaine » n'est pas définie.

— Enfin, M. Roper préconise l'institution d'une agence internationale du désarmement rattachée à l'O.N.U. et dotée de moyens de vérification propre. Ainsi pourrait être surmonté l'obstacle du contrôle qui empêche la conclusion de nombreux accords. Cette mesure ôterait en outre aux Etats-Unis et à l'U.R.S.S. le monopole des moyens de contrôle de l'application des accords : ce contrôle ne peut en effet être exercé que par des satellites que ces deux pays sont seuls à détenir.

M. Seitlinger (U.D.F., France), a souligné que le rapport de M. Roper marquait une étape importante dans les réflexions de l'Assemblée de l'U.E.O. Celle-ci s'est en effet plus souvent interrogée sur les moyens militaires de la défense de l'Europe que sur les procédures susceptibles d'en assurer la sécurité à un niveau d'armement inférieur.

Le représentant français a alors fait remarquer que le monde actuel et tout particulièrement l'Europe se caractérise par le surarmement. Jamais, dans une situation où aucun conflit majeur ne menace, les efforts d'armements n'ont été aussi intenses à l'échelle mondiale.

Selon M. Seitlinger, il importe de s'attaquer à la racine du mal, c'est-à-dire à la défiance réciproque et à l'absence de garanties collectives de la sécurité de chacun.

Il lui semble que les propositions de M. Roper vont dans ce sens. Toutefois deux points lui semblent négligés par le Rapporteur :

— En premier lieu, la nécessité d'une démarche régionale, complètement nécessaire de toute entreprise efficace de rétablissement de la confiance et de réduction des forces, tout particulièrement en Europe.

— En second lieu, les impératifs de sécurité des puissances nucléaires moyennes dont la dissuasion ne peut être crédible sans la réalisation de certains essais nucléaires.

En ce qui concerne la dimension régionale du désarmement, M. Seitlinger a rappelé les propositions françaises tendant à la convocation d'une conférence réunissant tous les Etats directement intéressés à la préservation de l'équilibre sur le continent européen et chargée d'élaborer un programme progressif de réduction contrôlée des forces.

En ce qui concerne l'interdiction des essais nucléaires, M. Seitlinger s'est fait l'écho des craintes ressenties par des délégués français : cette interdiction mettrait selon lui en cause l'efficacité d'une arme nucléaire qui est au service à la fois de la France et de l'Europe. En concluant son intervention, le représentant français a exprimé le vœu que le Rapporteur nuance ses propositions de manière à les rendre acceptables par tous les pays membres de l'U.E.O.

M. Deschamps (communiste, France), a souligné combien est vive l'aspiration des peuples à mettre un terme à la course aux armements et à avancer sur la voie du désarmement. « L'accumulation fantastique des armements et particulièrement des armes nucléaires, l'apparition d'armes de plus en plus sophistiquées et meurtrières comme aujourd'hui la bombe à neutrons, la miniaturisation des armes qui rend de plus en plus problématique un contrôle efficace et multiplie les risques de dissémination, tout cela rend urgent et impérieux de progresser vers le désarmement.

La course aux armements est incompatible avec les efforts visant à instaurer un nouvel ordre économique international. Des sommes considérables sont soustraites aux projets de développement. C'est « le plus fabuleux gâchis de notre époque ».

Le représentant français a alors émis l'opinion que l'humanité se trouve à un carrefour historique où elle doit changer de direction. Le débat de l'O.N.U. offre à cet égard des possibilités d'action. C'est dans ce cadre que doit se développer la réflexion de l'Assemblée de l'U.E.O. M. Deschamps a conclu son intervention en rappelant les six propositions du parti communiste français en matière de désarmement :

— élaboration d'un traité interdisant la recherche, la mise au point et la production de toute nouvelle arme d'extermination massive et notamment de la bombe à neutron.

— réduction équilibrée des forces, armements et budgets militaires et création de zones dénucléarisées ou de zones sans bases militaires étrangères à la région ;

— réduction des forces navales américaines et soviétiques en Méditerranée et dénucléarisation de cette zone ;

— interdiction des ventes d'armes aux Gouvernements racistes, fascistes et colonialistes ;

— application scrupuleuse des mesures prévues par l'acte final de la C.S.C.E. ;

— détente militaire en Europe, notamment par le rejet de toute entreprise de renforcement d'une politique européenne commune d'études, de fabrication et d'utilisation des armements.

A la suite d'un débat particulièrement suivi, l'Assemblée a amendé, notamment sur la proposition de MM. Boucheny (communiste, France) et Bozzi (R.P.R., France), le texte proposé par M. Roper.

M. Boucheny a obtenu que soient insérés des alinéas demandant :

« l'application scrupuleuse et systématique des mesures prévues par l'acte final de la C.S.C.E. pour renforcer la confiance mutuelle dans le domaine militaire » — ainsi que « la création de zones dénucléarisées et de zones sans bases militaires étrangères dans des régions déterminées du globe ».

M. Bozzi a par ailleurs obtenu que soit inséré un paragraphe proposant « la convocation d'une conférence paneuropéenne de désarmement rassemblant tous les Etats signataires de l'Acte final de la C.S.C.E. et ayant pour objet la réalisation progressive d'un programme de mesures de confiance et de limitation contrôlée des forces ».

L'Assemblée a alors adopté sous le numéro 324 le projet de recommandation de la commission des Questions de défense, ainsi amendé.

### C. — LA LIMITATION DES ARMES STRATÉGIQUES

Au cours de sa session de novembre 1978, l'Assemblée de l'U.E.O. a pris position sur les négociations soviéto-américaines, alors en cours de conclusion, sur la limitation des armes stratégiques.

C'est M. Baumel (R.P.R., France), qui a été chargé par la commission des Questions de défense de faire devant l'Assemblée le bilan des négociations SALT II.

M. Baumel a souligné dans son étude les aspects positifs de ces négociations : les forces stratégiques des deux Grands sont aujourd'hui largement supérieures aux capacités de destruction requises pour leur sécurité : elles permettraient de dévaster plusieurs fois la surface du globe. Il devient donc absurde et inutilement coûteux de les multiplier. En ce sens les accords SALT représentent une entente dictée par la raison.

En outre, ces accords, tels qu'ils se dessinent, semblent largement plus satisfaisants que les accords SALT I. Ils prévoient une limitation effective du potentiel stratégique des deux Grands et même une réduction d'environ 8 % du nombre de systèmes d'armes détenus par l'U.R.S.S. Ils freinent même dans une certaine mesure la course qualitative aux armements qui tend de plus en plus à relayer la compétition quantitative.

Malgré cela le Rapporteur émet certaines remarques critiques concernant notamment le déplacement de l'équilibre stratégique, le risque de vulnérabilité des « Minuteman » américains, et la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis.

Selon M. Baumel, les accords SALT II en projet sanctionneront certes une situation d'équilibre stratégique. Mais derrière l'égalité d'ensemble qui sera ainsi consacrée, se cache une dynamique inquiétante aux yeux du Rapporteur. Depuis l'été 1973, l'U.R.S.S. déploie de nouveaux missiles balistiques inter-continentaux dont la précision, la puissance et la capacité d'emport sont notablement accrues (les SS 17, SS 18 et SS 19). Ces missiles sont dotés d'ogives à têtes multiples. Les plafonds prévus par SALT II n'empêcheront nullement l'U.R.S.S. d'accroître son avantage en mégatonnes transportables et en capacité d'emport.

Le Rapporteur exprime la crainte que durant la période couverte par le traité SALT en projet, une modification de l'équilibre

stratégique n'ait lieu au détriment des Etats-Unis. Il souligne que depuis 1972, l'U.R.S.S. a mis en ligne quatre nouveaux missiles intercontinentaux et deux nouveaux missiles sous-marins (deux autres se trouvant en cours de mise au point). Pour leur part, les Etats-Unis ont testé puis abandonné un bombardier, achevé le déploiement d'un missile sous-marin et entamé les essais d'un autre.

Dès lors, selon M. Baumel, un certain nombre d'experts aux Etats-Unis et en Europe craignent que SALT II et surtout les progrès que cet accord n'empêchera pas l'U.R.S.S. de faire, ne sanctionnent l'affaiblissement de la crédibilité de la dissuasion américaine au bénéfice de l'Europe. Celle-ci, demande le Rapporteur, pourrait-elle autant que par le passé s'appuyer sur l'allié américain dans une crise qui la menacerait gravement, si le potentiel américain apparaît comme déclinant relativement à la montée en puissance de l'Union soviétique ?

Le Rapporteur soulève par ailleurs le problème particulier de la vulnérabilité de la branche terrestre du système stratégique américain : les Minuteman. Si les Soviétiques dotent leur I.C.B.M. de têtes multiples jusqu'à l'extrême limite des plafonds de SALT et s'ils continuent à améliorer la précision de leurs vecteurs comme au cours des dernières années, ils pourront disposer, selon M. Baumel, un peu avant le milieu des années 80, d'une capacité raisonnable de destruction des silos de Minuteman, au cours d'une attaque préventive. Certes, souligne le Rapporteur, la vulnérabilité des Minuteman n'est pas un phénomène assuré, ni même probable. Il n'en reste pas moins, selon lui que la situation actuelle fait peser des doutes sur l'efficacité future des forces stratégiques terrestres des Etats-Unis. Elle affecte donc la crédibilité du soutien américain à l'Europe : c'est en effet du maintien des forces stratégiques américaines à un niveau suffisant, même après une première frappe soviétique, que dépend l'aptitude des Etats-Unis à riposter par un tir nucléaire anti-forces à une agression dirigée avec succès contre l'Europe.

Le Rapporteur rappelle que les accords SALT II comporteront une clause dite de « non-contournement ». Il semble que les deux parties soient convenues de ne pas recourir, par le canal d'autres parties, à des mesures risquant d'affaiblir les accords. Le Gouvernement américain a toujours souligné que cette clause n'interdit pas expressément le transfert par les Etats-Unis d'armes, de composants ou de plans d'armements à des alliés. Ce point apparaît, aux yeux de M. Baumel, essentiel, il est en effet indispensable selon lui que les Etats-Unis maintiennent en particulier leur coopération nucléaire avec le Royaume-Uni. A ce propos, il rappelle que l'accord américano-britannique concernant les échanges de matières fissiles pour les armes nucléaires devra être renouvelé en 1979. Il demande en outre que soient préservées toutes les possibilités d'une coopération mutuelle entre l'Europe et les Etats-Unis sur le plan militaire,

notamment, pour ne citer qu'un exemple, pour la mise au point d'un missile de croisière européen.

M. Baumel estime que l'Europe a les moyens de faire prévaloir ses intérêts dans les discussions sur la limitation des armes stratégiques.

Le Rapporteur relève en premier lieu les moyens politiques d'une telle action européenne : l'Europe, à travers l'U.E.O. essentiellement, peut, selon lui, se concerter et parler d'une seule voix dans les instances compétentes de l'Alliance Atlantique. C'est seulement ainsi qu'elle pourra se faire entendre de l'allié américain et l'inviter à une consultation plus étroite.

Les capacités de l'Europe sont également et surtout militaires aux yeux du Rapporteur. Deux Etats membres de l'U.E.O., la France et le Royaume-Uni, disposent d'une force nucléaire autonome. Celle de la France est indépendante. Celle du Royaume-Uni risque de devenir obsolète vers la fin des années 1980. La production des missiles Polaris qui équipent cette force sera en effet interrompue vers 1985 et les sous-marins eux-mêmes devront être modernisés ou remplacés vers le début des années 1990. Si le Royaume-Uni entend continuer à disposer d'une force nucléaire autonome, il importe donc pour M. Baumel que les autorités britanniques prennent dans les prochaines années une décision quant au développement et à la mise en construction de nouveaux sous-marins et de nouveaux missiles. La voie de la coopération avec la France est selon le Rapporteur ouverte, malgré les obstacles essentiellement politiques qui s'y opposent.

En tout état de cause, pour M. Baumel, l'Europe dispose à présent de forces nucléaires capables d'exercer une dissuasion pleinement conforme à ses intérêts. Il apparaît indispensable que les Etats européens se concertent, entre eux d'une part et avec leur allié américain d'autre part, pour mieux définir le rôle de ses forces nucléaires dans la défense de l'Europe. Une telle politique serait aux yeux du Rapporteur pleinement conforme à la déclaration d'Ottawa du 19 juin 1974.

Enfin, le Rapporteur souligne que les négociations SALT ne doivent en aucun cas affaiblir la sécurité de l'Europe. C'est pourquoi il écarte d'emblée l'hypothèse d'une restriction à la suite de SALT II et dans le cadre de SALT III des forces nucléaires françaises ou britanniques.

L'Assemblée a fait siennes les conclusions de son Rapporteur en adoptant, sur sa proposition, la recommandation n° 324.

## D. — UNE POLITIQUE EUROPÉENNE D'ARMEMENTS

Le rapprochement et l'harmonisation des politiques d'armements peuvent constituer les prémisses d'une meilleure coordination des efforts de défense. Ils font à ce titre partie des objectifs essentiels de l'Assemblée de l'U.E.O.

C'est M. Critchley (conservateur, Royaume-Uni) qui fut désigné par la commission des Questions de défense pour présenter devant l'Assemblée en novembre 1978 un rapport sur une politique européenne d'armements.

Le rapport de M. Critchley reprend en partie les propositions formulées par l'Assemblée des Communautés européennes le 14 juin 1978. Il se réfère explicitement à ces propositions dont il souligne la pertinence.

M. Critchley prend ainsi implicitement position en faveur d'une extension des attributions des Communautés au domaine des armements et, donc, dans une certaine mesure de la défense. Il écrit que « la C.E.E. est la seule institution européenne qui soit à même de présider à la restructuration de l'industrie européenne d'armements, ... indispensable à l'adoption d'une politique commune d'acquisition ainsi qu'à une coopération et à des échanges systématiques avec l'industrie des armements américaine ».

Cette compétence nouvelle des institutions communautaires découlerait de pouvoirs déjà reconnus à la C.E.E. en matière de politique industrielle. Selon M. Critchley, comme selon le Rapporteur de l'Assemblée des Communautés, M. Klepsch (démocrate chrétien, R.F.A.), il ne peut y avoir de politique industrielle commune sans la création d'une industrie européenne d'armements organisée en commun et dotée d'un marché structuré. A l'appui de cette thèse, les deux Rapporteurs soulignent le rôle vital que la production et les ventes de matériel militaire jouent en particulier dans l'industrie aéronautique, la construction navale et l'électronique.

M. Critchley remarque par ailleurs que tous les membres de la C.E.E., sauf l'Irlande, font partie de l'Alliance Atlantique et qu'il en est de même pour la Grèce, la Turquie et le Portugal dont l'adhésion au marché commun est, selon lui, en bonne voie. Rien ne s'opposerait donc, aux yeux du Rapporteur, à ce que les organes de la C.E.E. et en particulier l'Assemblée parlementaire se saisissent de questions d'armements.

Cependant M. Critchley propose que la coopération européenne en matière d'armements « soit concentrée au sein du Groupe européen indépendant de programme ».

Conscient de l'inégalité des conditions de concurrence entre les industries européennes et les industries américaines, M. Critchley demande que le G.E.I.P. reçoive pour mission de mettre en œuvre des programmes incorporant une technologie avancée afin que les échanges d'armements avec les Etats-Unis et le Canada soient équilibrés tant en volume qu'en qualité et que s'établisse ainsi un courant d'échanges à double sens (two way street) entre les deux rives de l'Atlantique.

M. Critchley propose enfin un schéma d'organisation de la production et de l'acquisition des armements dans lequel il réserve une place centrale à la Communauté européenne.

Il préconise l'institution d'un organe de la C.E.E., rattaché à la Commission de Bruxelles, qui serait chargé de coordonner les programmes.

Cet organe exécuterait les instructions que lui adresserait un conseil des ministres européens de la défense. De telles instructions devraient correspondre, selon M. Critchley, aux engagements pris au Comité des plans de défense de l'O.T.A.N. Les ministres français et irlandais indiqueraient, le cas échéant, les projets communs auxquels leur Gouvernement souhaiterait participer puisque ni la France, en raison de sa non-appartenance aux structures militaires intégrées, ni l'Irlande en raison de sa neutralité, ne sont représentées au Comité des plans de défense.

Dans un tel système l'U.E.O. ne jouerait aucun rôle effectif. L'étude entreprise par le Comité permanent des armements sur l'industrie européenne d'armements serait mise à profit par la C.E.E. Les ressources du Comité seraient mises à la disposition des instances communautaires.

Les thèses de M. Critchley ont été vivement combattues par des membres de la délégation française.

M. Wagnies (communiste, France) a réaffirmé l'opposition totale des communistes français à toute politique européenne d'armement. Il a souligné l'hostilité de principe du parti communiste français à l'égard de la course aux armements et son engagement en faveur de la paix et du désarmement.

Selon M. Wagnies, organiser la production d'armements dans le cadre de la C.E.E. « c'est considérer que celle-ci est compétente dans le domaine militaire, c'est donc remettre en cause les traités relatifs à la sécurité européenne, c'est refuser qu'aucune limite ne s'impose encore au réarmement de la République fédérale d'Allemagne » en particulier dans le domaine de la fabrication des armes nucléaires.

Le représentant communiste français considère que le rapport de M. Critchley conduit inmanquablement à la dépendance atlanti-

que. Il repousse l'hypothèse d'une France ainsi transformée en province d'un protectorat européen rattaché à l'empire américain.

A l'opposé de l'intégration atlantique et européenne demandée par le Rapporteur, M. Wargnies souligne son attachement à une défense nationale efficace préservant la sécurité, l'intégrité et l'indépendance de la France. Il se déclare favorable au dépassement des blocs et à leur dissolution.

Concluant son intervention, M. Wargnies a estimé qu'il serait incohérent, après l'adoption du rapport Roper sur le désarmement, que l'Assemblée accepte les conclusions de M. Critchley.

M. Valleix (R.P.R., France), a regretté que le rapport de la commission des Questions de défense sème la défiance parmi les Européens : demander, comme le Rapporteur, que la Communauté s'arroge des compétences militaires lui semble en effet propre à aggraver encore les divergences que l'Europe a tant de mal à surmonter pour parvenir à son unification.

M. Valleix a rappelé que les industries d'armement sont d'une nature particulière. Les décisions de produire ou d'acquérir tel ou tel type de matériel sont dictées par des considérations de défense nationale qui relèvent exclusivement de la souveraineté des Etats. La coopération européenne en matière d'armement ne peut donc constituer un simple volet de la politique industrielle commune. « Les seuls cadres politiquement praticables et juridiquement adaptés au rapprochement et à l'harmonisation des politiques européennes d'armements se situent nécessairement en dehors de la Communauté économique européenne. Ce sont le groupe européen de programme pour les aspects spécifiquement militaires de cette coopération et l'U.E.O. pour ses aspects politiques et économiques.

M. Valleix a déclaré qu'il refusait l'abandon des souverainetés et le renoncement aux responsabilités nationales en matière de défense. Il s'est également opposé à la méconnaissance des traités et au bouleversement des bases juridiques de la sécurité européenne.

Après que M. Gessner (socialiste, R.F.A.) eut mis en cause l'indépendance politique du parti communiste français, M. Boucheny (communiste, France) a obtenu la parole pendant deux minutes pour souligner que les interventions des communistes français s'inspirent uniquement de l'intérêt national de leur pays. M. Boucheny a par ailleurs cité une déclaration de M. Strauss, homme politique allemand, selon laquelle une armée qui ne dispose pas de l'arme atomique serait comme un guerrier sans bouclier.

Le groupe socialiste de l'Assemblée et des représentants français appartenant au R.P.R. ont déposé des amendements qui ont été repoussés.

Le rapport de M. Critchley a alors été adopté (recommandation n° 325) par 19 voix contre 8, 20 représentants s'étant abstenus.

## CHAPITRE V

### **LES ASPECTS SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES DES QUESTIONS DE DÉFENSE**

L'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale est consciente des implications militaires des progrès enregistrés dans les diverses branches de la science et de la technologie. Elle est également persuadée que, sans dynamisme scientifique, l'Europe ne pourra à terme se doter elle-même des moyens nécessaires à sa sécurité. L'attention de l'Assemblée et de sa commission Scientifique, technique et aérospatiale s'est, au cours de la 24<sup>e</sup> session, portée sur deux thèmes principaux :

— la coopération et la concurrence entre les Etats-Unis et l'Europe dans le domaine des techniques de pointe ;

— les satellites d'application.

En outre, l'Assemblée de l'U.E.O. a procédé à l'audition de M. Peijnenburg, ministre des Affaires scientifiques des Pays-Bas.

#### **A. — CONCURRENCE ET COOPÉRATION ENTRE LES ETATS-UNIS ET L'EUROPE DANS LE DOMAINE DES TECHNIQUES DE POINTE**

Sur la demande du Président de la commission des Questions scientifiques, techniques et aérospatiales, M. Warren (conservateur, Royaume-Uni), l'Assemblée a décidé d'examiner conjointement les rapports préparés par M. Konings (socialiste, Pays-Bas) sur la concurrence entre les Etats-Unis et l'Europe et sur les satellites d'application. Quatre autres Rapporteurs ont par ailleurs présenté chacun un aspect spécifique des relations américano-européennes en matière de technologie :

— M. Philipps (travailliste, Royaume-Uni), a étudié les problèmes énergétiques ;

— M. Jessel (conservateur, Royaume-Uni) a examiné plus particulièrement les possibilités de développer en Europe et aux Etats-Unis les recherches sur les énergies alternatives et les possibilités futures d'exploitation des ressources océaniques :

— M. Ueberhorst (socialiste, R.F.A.) a consacré son intervention à l'étude des satellites d'application ;

— M. Treu (démocrate chrétien, Italie) a étudié les possibilités générales de développement de la coopération entre les Etats-Unis et l'Europe.

M. Konings a esquissé une problématique des conséquences politiques générales du développement technologique, notamment dans le domaine militaire. Il a ensuite évoqué, pour le regretter, le manque de coordination entre les industries nationales et entre les gouvernements respectifs pour ce qui concerne la recherche et le développement dans le secteur des technologies de pointe. L'exemple de l'A.S.E. (Agence spatiale européenne) illustre selon le Rapporteur, l'insuffisance actuelle de la collaboration européenne en ces domaines. M. Komings a enfin tenu à mettre en garde l'Assemblée contre les risques potentiels d'une privatisation trop importante des satellites de télécommunications notamment pour ce qui concerne les « émetteurs idéologiques ».

M. Philipps a dressé un tableau assez sombre de la situation énergétique du monde occidental. S'appliquant à retracer la genèse et les mécanismes de la crise énergétique, le Rapporteur a porté un jugement nuancé sur la politique menée en ce domaine par le Président Carter. Il a terminé son intervention en demandant aux Européens d'agir de manière déterminée et d'élaborer rapidement une véritable politique énergétique.

« Il convient tout d'abord, dans le cadre de l'Europe, peut-être par le truchement de la C.E.E. mais sur une plus vaste échelle, que nous commençons à établir des programmes de recherche et à investir dans la mise au point de nouvelles sources d'énergie. Deuxièmement, nous devons pour le moment coopérer avec les organismes officiels et les entreprises privées des Etats-Unis au développement de ces nouvelles sources, afin que l'Europe dispose à l'avenir non seulement des ressources énergétiques dont elle a besoin, mais aussi de l'indépendance politique que, j'en suis sûr, nous croyons et espérons tous ici pouvoir conserver. »

Avant de présenter son chapitre du rapport, M. Jessel souligne la nécessité pour l'Europe de faire tout son possible pour coopérer avec les Etats-Unis dans le domaine des sources d'énergie renouvelables, en particulier l'énergie solaire. A ce propos pourrait être entreprise en commun l'étude de la construction d'un satellite de 20 kilomètres de long sur 5 kilomètres de large qui serait assemblé dans l'espace où il collecterait l'énergie solaire et la transmettrait par ondes radio à des récepteurs terrestres.

Evoquant les problèmes océanographiques, le Rapporteur attire l'attention sur le fait que la création de la zone économique des 200 milles va limiter sérieusement les possibilités de recherche sur les ressources océaniques. Ces recherches, qui concernent non seulement les courants, le climat et le temps, mais également la pêche et la découverte de minéraux, peuvent présenter un grand intérêt pour l'humanité. Les navires océanographiques devraient pouvoir effectuer leurs recherches en mer en prenant à leur bord des scientifiques représentant les pays riverains qui seraient pleinement informés des travaux poursuivis. Les pays membres de l'Union de l'Europe occidentale devraient demander aux Nations unies d'examiner de toute urgence les moyens de lever les restrictions à la recherche océanographique fondamentale et appliquée.

Les spécialistes de l'Institut Scripps, souligne enfin le Rapporteur, estiment que les hommes politiques tiennent insuffisamment compte des connaissances scientifiques quand ils prennent leurs décisions. Ceux-ci devraient, au contraire, servir d'intermédiaire entre les connaissances scientifiques disponibles et l'opinion publique afin de la persuader d'accepter ce qui est nécessaire dans l'intérêt général.

M. Ueberhorst s'est, pour sa part, félicité de l'« heureuse décision de mettre en fabrication cinq lanceurs Ariane ». Il a également rappelé le succès du lancement du satellite O.T.S. n° 2, « pas décisif en direction d'un programme européen de satellites de télécommunications ». Dressant un bilan exhaustif des succès et des retards enregistrés par l'Agence spatiale européenne, M. Ueberhorst a plus particulièrement évoqué le succès de Earthnet, dans le domaine des satellites de télédétection.

M. Treu, quant à lui, a plus particulièrement évoqué les problèmes de Spacelab et de l'AWACS (système de contrôle et d'alerte aéroporté). Il a également souligné la disproportion entre les énormes ressources consacrées par les Etats-Unis à la recherche et au développement et les modestes ressources de l'Europe occidentale et déclare qu'il faut parvenir à un meilleur équilibre dans ce domaine si l'on veut que la coopération soit fructueuse. Par ailleurs, les dépenses de l'Europe pourraient être plus productives si elles étaient plus étroitement liées à la recherche et au développement aux Etats-Unis.

M. Valleix (R.P.R., France), est intervenu dans le débat général pour dresser un bilan très précis de l'état de la coopération euro-américaine dans les secteurs faisant appel à des techniques de pointe. Il a, en outre, tenu à rappeler à la fois les difficultés techniques et politiques de cette coopération, mais aussi à montrer quelles vastes perspectives étaient ouvertes si les deux parties étaient décidées à collaborer véritablement sur un pied d'égalité. Comme le Président de la délégation française l'a déclaré : « Seule une égalité réelle des apports technologiques, mais aussi, je le souligne, des volontés politiques sera à même de déboucher sur une coopération fructueuse. »

L'Assemblée a alors adopté les recommandations n<sup>os</sup> 316 et 317. Dans la recommandation n<sup>o</sup> 316, l'Assemblée prie instamment les gouvernements membres de créer un comité Europe - Etats-Unis de haut niveau afin d'encourager la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis dans le domaine des programmes mettant en œuvre les techniques de pointe. La C.E.E. participerait du côté européen à ce comité de haut niveau qui se réunirait au moins une fois par an et soumettrait aux gouvernements intéressés des propositions sur les possibilités :

a) d'appliquer la politique de la voie à double sens en matière d'équipements militaires de pointe pour utiliser avec plus d'efficacité les ressources de l'Alliance ;

b) de promouvoir cette politique au premier stade de la recherche et du développement de nouveaux systèmes d'armes avancés ;

c) de faire entrer chaque fois que possible dans le cadre de cette coopération les satellites militaires et les autres matériels de télécommunications militaires ;

d) de collaborer dans le domaine de la recherche et du développement de techniques telles que la gazéification et la liquéfaction du charbon, le recours à l'énergie solaire et d'autres sources d'énergie nouvelles, l'amélioration de la productivité de certains réacteurs nucléaires ;

e) de collaborer dans le domaine des activités océanographiques, civiles et militaires, notamment en ce qui concerne l'exploitation des fonds marins et le partage des données concernant la préservation du poisson ;

f) de veiller à ce que la Conférence sur le droit de la mer se termine d'une façon positive.

Dans la recommandation n<sup>o</sup> 317, l'Assemblée recommande au Conseil, essentiellement : d'inviter les gouvernements des pays membres de l'Agence spatiale européenne à prendre les mesures appropriées en vue d'assurer une participation substantielle de l'Europe à l'exploitation de l'espace et notamment :

— d'adopter un plafond de trois ans pour les dépenses obligatoires ;

— d'adopter et de financer l'extension du programme d'ensemble dans le domaine des satellites de télécommunications ;

— de veiller à ce que l'Europe soit associée au développement futur du système de transport spatial américain, comme elle l'est, au stade actuel, au financement du Spacelab ;

— de veiller à la poursuite et à l'extension des activités européennes dans le domaine de l'observation de la terre, de la météorologie et de la télédétection par satellites ;

— d'accorder à l'industrie européenne une part équitable des commandes en provenance de l'O.T.A.N. dans le domaine des satellites d'application militaires.

## B. — LES SATELLITES D'APPLICATION

L'Assemblée a poursuivi, à la session d'automne, sa réflexion sur les problèmes soulevés par le développement des satellites d'application. C'est M. Scheffler (socialiste, R.F.A.) qui avait été chargé de faire un rapport sur ce thème, au nom de la commission Scientifique, technique et aérospatiale. Le Rapporteur a commencé son exposé par un rappel des principales activités déployées par l'Agence spatiale européenne au cours du premier semestre 1978. Il a ensuite tenu à rappeler la diversité des domaines d'application des satellites scientifiques.

« Je pense ici aux domaines de l'astronomie et de l'astrophysique, de l'étude de l'atmosphère, de la physique, de la géophysique et de la médecine biologique. Pour entreprendre cette recherche scientifique, il faudra avoir recours aux satellites, aux sondes spatiales et aux stations orbitales, non parce que la science est une fin en soi, mais parce que les résultats et les connaissances que nous en retirons doivent contribuer à améliorer sans cesse la vie sur la terre. »

M. Scheffler a tenu également à évoquer l'état d'avancement du programme Spacelab et à consacrer un long développement au programme Ariane :

« Dès l'année prochaine, auront lieu, au centre de tir Ariane à Kourou, les premiers tirs d'essai sur une série de quatre lancements prévus. Les Etats membres de l'A.S.E. ont décidé de reprendre la production en série du lanceur et de commencer par un premier lot de cinq unités appelé « série de promotion ». La question de savoir comment le lanceur sera utilisé à l'avenir n'est pas encore résolue. Dans les quatorze années à venir, environ 200 satellites géostationnaires devront être lancés. L'association des industries européennes, Eurospace, estime que, sur ces 200 satellites, 16 au moins et 62 au plus pourront être mis sur orbite par le lanceur Ariane. D'où l'importance économique de ce système. »

L'Assemblée a fait siennes les préoccupations de son Rapporteur en adoptant la recommandation n° 326 sur les satellites d'application. Elle y recommande aux gouvernements membres d'assurer un financement plus adéquat de l'A.S.E., de promouvoir des mesures d'information réciproque sur les satellites dotés de sources d'énergie nucléaire, de construire un petit prototype de « satellite solaire » fournissant de l'énergie électrique.

Au cours de cette même partie de session, l'Assemblée de l'U.E.O. a consacré un débat aux prévisions météorologiques, sur la base d'un rapport présenté conjointement par MM. Cavaliere (démocrate chrétien, Italie) et Hawkins (conservateur, Royaume-Uni).

M. Cavaliere rappelle que les pays du monde entier collaborent aux prévisions météorologiques par l'intermédiaire de l'Organisation météorologique mondiale, institution spécialisée des Nations unies. Des données de plus en plus précises sont exigées des Nations unies, prévisions météorologiques à court, moyen et long termes. L'organisation mondiale est maintenant constituée et des progrès considérables ont été réalisés grâce à l'utilisation de satellites qui permettent aux services météorologiques de recevoir des données sur la couverture nuageuse émanant de toutes les parties du globe. Une recherche permanente est indispensable pour élaborer un futur système de prévisions météorologiques à court terme. Le Rapporteur espère que tous les pays participeront activement au programme climatique mondial qui commencera l'année prochaine sous l'égide de l'Organisation météorologique mondiale.

M. Hawkins souligne, de son côté, la nécessité d'intensifier la coopération météorologique militaire dans le cadre de l'O.T.A.N. Les installations actuelles de collecte des données sont extrêmement importantes pour la défense. Il convient d'en tenir compte lorsque l'on modifie ou que l'on retire les navires météorologiques de certaines stations.

L'Assemblée a suivi les conclusions de ses Rapporteurs en adoptant la recommandation n° 328 sur les prévisions météorologiques.

### C. — LES DÉCLARATIONS DE M. PEIJNENBURG, MINISTRE DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES DES PAYS-BAS

M. Peijnenburg estime que les pays industrialisés ne doivent ménager aucun effort pour innover dans les secteurs où, par tradition, ils ont toujours occupé une position prépondérante sur le plan international. La coopération internationale est essentielle tant pour l'échange que pour l'acquisition des connaissances, notamment dans les secteurs qui réclament d'importants investissements de capitaux.

Il poursuit en soulignant que des considérations financières contraignent particulièrement les petits pays à participer à la coopération internationale à laquelle ils sont peut-être plus disposés à sacrifier une partie de leurs intérêts que les grands pays. Une coopération internationale étroite dans les domaines de la recherche et du développement dépend donc de la bonne volonté des grands pays.

L'énergie et l'espace font l'objet d'une coopération internationale approfondie, mais il existe de nombreux autres secteurs où des travaux de recherche beaucoup plus importants devraient être entrepris sur une base internationale. Moins de 10 % du total des crédits consacrés à la recherche dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et de l'information sont dépensés dans un cadre international. La recherche sociologique devrait également être entreprise dans un cadre international plus large.

M. Valleix (R.P.R., France) a interrogé M. Peijnenburg sur le budget de l'A.S.E. et sur le projet de construction d'un prototype de satellite solaire. M. Peijnenburg a répondu qu'il était difficile de planifier le financement de l'A.S.E. dans la mesure où cet organisme n'était pas encore en mesure « d'élaborer des plans à long terme ». En ce qui concerne le satellite solaire, M. Peijnenburg a déclaré, en réponse à M. Valleix :

« J'ai attiré l'attention de l'Assemblée sur l'évolution qui se produit, par exemple, aux Etats-Unis, où l'utilisation de l'énergie solaire au moyen de satellites se présente sous un autre jour à la suite des déclarations récentes du Président américain. Peut-être les Etats membres hésitent-ils eux-mêmes à entamer la discussion au sein de l'A.S.E. sur l'établissement d'un programme à long terme, parce qu'il devrait évidemment être basé sur la contribution financière que chacun des pays partenaires serait disposé à apporter. »

## CHAPITRE VI

### LA VIE INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATIVE DE L'ASSEMBLÉE ET SES RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX

#### A. — L'ÉLECTION DU BUREAU

C'est par acclamation que M. Von Hassel (C.D.U., R.F.A.) a été réélu pour la deuxième année consécutive Président de l'Assemblée à l'ouverture de la vingt-quatrième session. L'Assemblée a complété son bureau en choisissant comme vice-présidents MM. Valleix (R.P.R., France), Mart (Parti démocratique, Luxembourg), Minnocci (socialiste, Italie), Sir John Rodgers (conservateur, Royaume-Uni), ainsi que MM. Stoffelen (travailliste, Pays-Bas) et Tanghe (social chrétien flamand, Belgique).

Il faut noter par ailleurs au cours de la session l'élection d'un membre de la délégation française, M. Jeambrun (gauche démocratique), à la présidence de la commission pour les Relations avec les Parlements. En outre, alors que M. Valleix était réélu vice-président de la commission Scientifique, technique et aérospatiale, M. Jean Bozzi (R.P.R.) était élu vice-président de la commission du Règlement et des immunités et M. Jager (U.C.D.P.) devenait vice-président de la commission des Affaires budgétaires et de l'administration.

#### B. — LA MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE

M. Bozzi (France, R.P.R.) a présenté au nom de la commission du Règlement en novembre 1978 une proposition de directive tendant à charger le Président et le Comité des présidents d'assurer la pleine application des dispositions du Règlement relatives aux modes de votation.

L'article 34 du Règlement de l'Assemblée dispose en effet que « le vote sur le projet de réponse au rapport annuel du Conseil ou d'une partie du rapport et sur l'ensemble d'un projet de recommandation ou d'avis se fait obligatoirement par appel nominal », c'est-à-dire nécessite la présence d'un quorum de 45 représentants. Cette règle protège les minorités puisqu'elle empêche le vote d'un texte par surprise à la faveur d'une assistance clairsemée.

Or, on a pu constater, a souligné M. Bozzi, une dérive de la pratique par rapport à la lettre du Règlement. En effet l'habitude a été prise, en l'absence d'opposition déclarée, que l'Assemblée renonce à l'appel nominal. Cet usage a fait l'objet d'une extension progressive et a donné lieu à des difficultés, voire à des incidents dans des cas où des parlementaires isolés demandant le vote par appel nominal n'ont pu obtenir satisfaction.

M. Bozzi s'est fait l'écho de la désapprobation manifestée par la commission du Règlement à l'égard d'une telle situation. Il a estimé que le moment était venu de « revenir à une application plus stricte du règlement », c'est-à-dire concrètement de « procéder au vote par appel nominal chaque fois qu'il existe le moindre doute sur l'existence de l'unanimité ».

Le Rapporteur a souligné que la valeur des recommandations votées par l'Assemblée réside essentiellement dans l'ampleur de l'assentiment qu'elles ont recueilli et dans le respect de la diversité des courants politiques qui concourent à leur élaboration.

Il convient donc de suivre strictement pour l'adoption des textes importants la procédure prévue par le Règlement.

Pour faciliter ce retour à la rigueur juridique, des mesures concrètes devront être prises par le Comité des présidents. Celui-ci devra notamment :

- inciter les délégations nationales à assurer une participation suffisante de leurs membres ;
- améliorer l'organisation des scrutins par appel nominal ;
- déterminer, à l'ouverture de chaque session, les dates et heures des scrutins portant sur les textes à l'ordre du jour.

L'Assemblée a suivi son Rapporteur et adopté sur sa proposition la directive n° 50.

### C. — LES RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX

Au cours de sa session de juin, l'Assemblée a discuté le rapport d'information de M. Reid (S.N.P., Grande-Bretagne). Selon les termes mêmes du Rapporteur, « le texte se divise en trois parties. Il rend compte des travaux de la commission pour les Relations avec les Parlements, formule quelques suggestions en vue de l'action future de celle-ci, et donne un bref aperçu de la législation relative à l'élection directe de l'Assemblée des Communautés dans nos sept pays ».

Parlant en son nom personnel, M. Reid a analysé les aspirations régionalistes qui se faisaient jour dans les pays membres de l'Union. Il a décrit ensuite les problèmes liés à l'élaboration de la loi électorale britannique pour les prochaines élections européennes. Il s'est interrogé enfin sur l'évolution prévisible des rapports entre Parlements nationaux et Assemblée des Communautés après l'élection au suffrage universel direct de cette dernière.

Au cours de la session de novembre, c'est M. Schlingeman (libéral, Pays-Bas) qui a présenté le rapport d'information de la commission pour les Relations avec les Parlements. Le Rapporteur a rendu compte de l'étude commencée par la Commission sur l'utilisation éventuelle des différents ordinateurs qui enmagasinent des données militaires et de défense. Il a ainsi rendu compte de la mission effectuée en France auprès du CEDOCAR (Centre de documentation de l'armement).

Dans sa conclusion, M. Schlingeman a présenté les divers moyens imaginés par la Commission et susceptibles d'assurer une meilleure connaissance de l'U.E.O. au sein des divers Parlements nationaux. Ces moyens, selon les termes mêmes du Rapporteur, sont les suivants :

« Premièrement, la Commission demandera aux parlements de bien vouloir afficher les ordres du jour des commissions de notre Assemblée sur les panneaux d'affichage des parlements, ou bien de les incorporer dans leurs bulletins, feuillets, etc.

« Deuxièmement, la Commission portera ses efforts sur une préparation et publication de petits rapports sur les sessions et autres séances publiques de l'Assemblée dans tous les parlements.

« Troisièmement, la Commission s'efforcera d'informer, en plus des parlements des Etats membres, ceux d'autres pays qui pourraient être intéressés par tel ou tel sujet traité par l'Assemblée.

« Quatrièmement, la Commission intensifiera ses contacts avec les délégations nationales et les groupes politiques. Des réunions communes avec les délégations sont prévues ; les groupes politiques seront sensibilisés quant aux compétences et travaux de l'U.E.O., pour les prochaines élections européennes.

« Cinquièmement, le président de la Commission se mettra en contact avec le président de l'Assemblée au moment de la préparation du prochain budget, afin d'examiner les possibilités de mieux faire connaître l'U.E.O. dans les parlements.

« Sixièmement, enfin, le président de la Commission demandera au conseiller de presse d'étudier les possibilités d'établir de plus en plus de contacts entre l'Assemblée de l'U.E.O. et la presse au niveau des parlements nationaux. »

## CONCLUSION

La vingt-quatrième session de l'Assemblée de l'U.E.O. a été nettement marquée par la perspective de l'élection directe de l'Assemblée parlementaire des Communautés européennes. La problématique de l'élargissement géographique des Communautés a, par ailleurs, largement inspiré le rapport Druon ; les controverses sur la nature des compétences reconnues aux Communautés par les Traités ont nourri la discussion sur le rapport Critchley. L'Assemblée a ainsi retrouvé, à l'occasion de séances parfois houleuses, sa véritable vocation politique d'incitation au débat sur les questions d'actualité intéressant la construction européenne envisagée du point de vue de la sécurité collective des Etats qui y participent.

Ces discussions, ainsi que les nombreuses interventions de Ministres de haut rang, ont également eu pour mérite de permettre de mieux cerner le rôle de l'U.E.O. dans le concert européen. L'engagement solennel des représentants des gouvernements des Etats membres de respecter toutes les dispositions du Traité de Bruxelles modifié, la reconnaissance de l'U.E.O. comme seule institution juridiquement compétente en matière de défense, la portée véritable du mandat confié au Comité permanent des armements, une collaboration relativement plus efficace entre l'Assemblée et le Conseil semblent à cet égard des phénomènes dignes d'être notés avec la plus grande attention.

La délégation française a contribué à cet effort de clarification et d'approfondissement, tant par les interventions de ses membres en séance plénière que par la présentation de rapports abordant certains aspects parmi les plus actuels et urgents des problèmes posés par la défense de l'Europe.

Votre Rapporteur avait cru devoir attirer votre attention, l'année dernière, sur les difficultés réelles rencontrées par les Français briguant des responsabilités au sein des Bureaux des Commissions. La délégation française n'avait pas manqué d'exprimer sa préoccupation devant une telle situation, et ce par la voie d'un rappel au Règlement solennellement effectué par le Président de la délégation. Elle semble avoir été dans une certaine mesure entendue, puisque M. Pierre Jeambrun (gauche démocratique) a été élu Président de la commission pour les Relations avec les Parlements ; M. Jean Bozzi (R.P.R.) vice-président de la commission du Règlement et des immunités, M. René Jager (U.C.D.P.) vice-président de la commis-

sion des Affaires budgétaires de l'administration ; M. Jean Valleix (R.P.R.) a été, pour sa part, réélu vice-président de la Commission Scientifique, technique et aérospatiale.

C'est donc, au total, une contribution dynamique que la délégation française a tenté d'apporter aux travaux de l'U.E.O. Elle espère, en suivant cette voie, faire avancer l'idée, encore trop timidement exprimée chez certains de nos partenaires, d'une construction européenne plus authentique parce que plus indépendante.



## **ANNEXE**

---

Les parlementaires communistes français réaffirment leur indéfectible attachement à l'indépendance nationale de la France.

Ils s'élèvent avec énergie contre les tentatives renouvelées en faveur d'une politique militaire européenne sous quelque forme que ce soit.

Ils déclarent ne pas s'associer au rapport présenté sur l'activité de la délégation française à l'Union de l'Europe occidentale.